

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001***

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11A
Commerce et développement

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organe directeur	8
1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	10
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes	10
3. Commission de la science et de la technique au service du développement	10
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	15
1. Mondialisation et développement	17
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	24
3. Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base	31

* Le présent document contient le chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

4.	Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	39
5.	Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	46
D.	Appui aux programmes	53

Chapitre 11A Commerce et développement

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

Vue d'ensemble

- 11A.1 En tant qu'élément moteur du système des Nations Unies pour l'examen intégré des questions de développement et des questions connexes dans les domaines du commerce, des ressources financières, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED a pour objectif général de maximiser les possibilités qui s'offrent aux pays en développement en matière de commerce et de développement et de les aider à tirer le meilleur parti du processus de mondialisation en relevant les défis qui y sont liés.
- 11A.2 La neuvième session de la Conférence, tenue à Midrand (Afrique du Sud) en avril 1996, a adopté des réformes de longue portée : un programme de travail plus circonscrit, en particulier dans les domaines où la CNUCED dispose d'un avantage comparatif évident, un mécanisme intergouvernemental simplifié, une amélioration des méthodes de travail, la réduction du nombre des séances et une restructuration du secrétariat [voir «Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement (A/51/308)»]. Quatre domaines d'activité dominant le programme de travail de la CNUCED depuis la neuvième session : i) la mise en oeuvre des nouvelles orientations définies lors de la neuvième session (mondialisation et stratégies de développement, investissement, technologie et développement des entreprises, commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base, et infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale) ainsi que le traitement de questions intersectorielles (problèmes des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, développement durable, lutte contre la pauvreté, émancipation des femmes, coopération entre les pays en développement, contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90); ii) le fonctionnement des mécanismes intergouvernementaux simplifiés mis en place lors de la neuvième session de la Conférence; iii) l'achèvement de la mise en place de la structure interne du secrétariat de la CNUCED, compte tenu des résultats de la neuvième session; et iv) l'élaboration des instruments de gestion devant être intégrés dans les activités quotidiennes de la CNUCED dans le but d'améliorer la gestion de l'organisation. La CNUCED continuera à encourager le dialogue et les échanges de données d'expérience entre les gouvernements, la coopération avec d'autres organisations internationales et la participation d'organisations non gouvernementales, du milieu universitaire, du secteur privé et des autres acteurs du développement.
- 11A.3 Pour ce qui est du niveau intergouvernemental, la Déclaration de Midrand (voir A/51/308) a indiqué que, pour soutenir l'engagement politique des États membres en faveur du processus amorcé à la session et assurer sa mise en oeuvre, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convoquer une réunion d'examen spéciale de haut niveau deux ans avant la dixième session de la Conférence. Dans sa résolution 52/182 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale s'est félicitée de la convocation en 1998 d'une réunion spéciale de haut niveau d'examen à mi-parcours, qui contribuerait aux préparatifs de la dixième session de la Conférence devant avoir lieu à Bangkok en l'an 2000. À sa seizième réunion directive, le Conseil a lancé le processus d'examen à mi-parcours dont l'objectif était d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des programmes de travail et des réformes institutionnelles décidés à Midrand, d'examiner les mesures à prendre avant la dixième session de la Conférence, et en particulier les ajustements auxquels il faudrait procéder pour mettre en oeuvre les engagements pris à Midrand, et formuler des recommandations sur le programme de travail du Conseil, des commissions et des réunions d'experts d'ici la dixième session. Les résultats de cet examen, publiés sous la cote TD/B/45/8, ont été présentés au Conseil du commerce et du développement à sa dix-huitième réunion directive. Pour ce qui est de la gestion, on a continué d'adopter de nouveaux instruments, comme le cadre logique, l'élaboration chaque année d'auto-évaluations par les divisions et le système de planification destiné à coordonner la préparation des dossiers et les préparatifs

logistiques pour toutes les réunions intergouvernementales de la CNUCED. Les auto-évaluations répondent à des questions clefs intéressant à la fois les gouvernements et les secrétariats, à savoir l'articulation des activités des divisions concernées avec les objectifs fixés par le plan à moyen terme, les principales réalisations, les principaux problèmes, l'impact des activités et les réactions qu'elles suscitent et les leçons tirées de l'expérience.

- 11A.4 Outre la Conférence quadriennale, l'appareil intergouvernemental de la CNUCED se compose du Conseil du commerce et du développement, qui se réunit en sessions ordinaires et en réunions directives, de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Chaque commission peut, pour disposer de contributions techniques de haut niveau, organiser des réunions d'experts d'une durée maximale de trois jours. Le nombre total de ces réunions ne peut dépasser 10 par an. Les départements compétents du secrétariat assurent le service fonctionnel des réunions du Conseil du commerce et du développement, de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui demeure un organe subsidiaire du Conseil économique et social.
- 11A.5 Les ressources proposées pour le présent chapitre au titre du budget ordinaire s'élèvent à 93 724 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 428 500 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent. La nouvelle répartition des ressources, présentée au tableau 11A.1 ci-après, peut être résumée comme suit :
- a) L'augmentation de 132 500 dollars des ressources demandées au titre des organes directeurs correspond à l'organisation de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devant se tenir à Bangkok en l'an 2000 et s'explique par i) l'augmentation de 108 400 dollars des ressources demandées au titre de l'assistance temporaire pour les préparatifs de la Conférence; ii) l'augmentation de 96 200 dollars des ressources demandées au titre des services contractuels pour la production de matériel de promotion, y compris deux films sur la CNUCED et la Conférence; et iii) l'augmentation de 8 000 dollars des ressources demandées au titre des frais de représentation. Cette augmentation est compensée en partie par des diminutions au titre i) des voyages (47 400 dollars) et ii) des frais généraux de fonctionnement (32 800 dollars);
 - b) L'augmentation de 201 500 dollars des ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration est le résultat net du redéploiement au Bureau du Secrétaire général de la CNUCED d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) du programme de travail. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution de 4 600 dollars au titre des services contractuels;
 - c) La diminution de 169 500 dollars au titre du programme de travail est le résultat net i) de l'augmentation de 226 300 dollars proposée au titre de l'assistance temporaire dans le cadre des préparatifs et de l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; ii) de l'augmentation de 22 400 dollars au titre des services de consultants et experts nécessaires à la préparation d'un certain nombre d'études et rapports; iii) l'augmentation de 4 600 dollars au titre des services contractuels pour l'impression et la reliure des publications et des matériaux d'information; et iv) l'augmentation de 254 400 dollars au titre des subventions et contributions, correspondant à la part des frais de fonctionnement et de maintenance de l'ordinateur central et des frais afférents à des services informatiques connexes que la CNUCED doit verser au Centre international de calcul. Cette augmentation est partiellement compensée par i) une diminution de 645 200 dollars au titre des postes, due à l'effet-report de la suppression de deux postes D-1 en 1999; ii) le redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) à la direction exécutive et à l'administration et d'un poste P-3 à l'appui aux programmes; et iii) une diminution de 32 000 dollars au titre des voyages;
 - d) L'augmentation de 264 000 dollars au titre de l'appui aux programmes s'explique par une augmentation de 200 800 dollars des ressources demandées au titre des postes, en raison du redéploiement d'un poste P-3 destiné à renforcer les services d'appui intergouvernemental, et par une augmentation de 400 000 dollars des ressources proposées pour la mise à niveau et l'achat de matériel de bureautique. Cette

augmentation est partiellement compensée par des diminutions des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (192 000 dollars) et des fournitures et accessoires (144 400 dollars).

11A.6 On estime qu'au cours de l'exercice biennal 2000-2001 des fonds extrabudgétaires d'un montant de 39 526 700 dollars seront utilisés pour compléter les ressources du budget ordinaire afin de financer des activités de coopération technique avec les pays en développement et les pays en transition dans les principaux domaines du programme de travail de la CNUCED, dans le but de favoriser le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines. Ces activités de coopération technique prendront les formes suivantes : services consultatifs, organisation d'ateliers et de séminaires, conception, mise à niveau et installation de logiciels d'information de gestion, élaboration de publications, études et rapports dans un certain nombre de domaines du programme de travail, et assistance technique. La conception et la mise en oeuvre des activités opérationnelles s'inscriront dans le programme de travail ordinaire comme prévu par la Déclaration de Midrand.

11A.7 Le montant total des ressources allouées à la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001 se répartirait comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	0,9	—
B. Direction exécutive et administration	7,8	—
C. Programme de travail	71,6	94,6
D. Appui aux programmes	19,7	5,4
Total	100,0	100,0

Tableau 11A.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	490,1	685,8	132,5	19,3	818,3	30,5	848,8
B. Direction exécutive et administration	8 639,8	7 166,9	201,5	2,8	7 368,4	129,8	7 498,2
C. Programme de travail	69 412,9	67 271,9	(169,5)	(0,2)	67 102,4	1 193,0	68 295,4
D. Appui aux programmes	25 251,3	18 171,8	264,0	1,4	18 435,8	224,2	18 660,0
Total	103 794,1	93 296,4	428,5	0,4	93 724,9	1 577,5	95 302,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	4 581,8	4 074,4	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	4 242,0
			b) Activités de fond :	
	55,2	15,7	Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques	–
	6,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	–
	4,0	3,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques spéciales au service du développement	20,3
	7 221,0	5 215,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	5 475,7
	30 730,8	28 662,5	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	29 788,7
Total	42 598,8	37 971,2		39 526,7
Total 1) et 2)	146 392,9	131 267,6		134 829,1

Tableau 11A.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	92 401,0	80 693,4	(238,3)	(0,2)	80 455,1	1 284,3	81 739,4
Autres dépenses de personnel	1 409,9	1 114,6	334,7	30,0	1 449,3	26,3	1 475,6
Consultants et experts	2 157,7	2 343,8	22,4	0,9	2 366,2	42,8	2 409,0
Voyages	1 888,4	1 829,8	(79,4)	(4,3)	1 750,4	85,0	1 835,4
Services contractuels	463,6	566,0	96,2	16,9	662,2	12,0	674,2
Frais généraux de fonctionnement	3 526,8	2 848,6	(225,2)	(7,9)	2 623,4	47,3	2 670,7
Dépenses de représentation	32,2	39,4	8,1	20,5	47,5	0,8	48,3
Fournitures et accessoires	1 256,2	1 362,4	(144,4)	(10,5)	1 218,0	22,0	1 240,0
Mobilier et matériel	658,3	676,6	400,0	59,1	1 076,6	19,4	1 096,0
Subventions et contributions	–	1 821,8	254,4	13,9	2 076,2	37,6	2 113,8
Total	103 794,1	93 296,4	428,5	0,4	93 724,9	1 577,5	95 302,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	2 438,5	1 842,6	Postes	2 331,5
	2 020,1	1 821,7	Autres dépenses de personnel	1 912,9
	23 296,8	20 988,8	Consultants et experts	22 038,4
	6 108,2	5 503,8	Voyages	5 292,7
	1 431,1	1 290,1	Services contractuels	1 100,9
	1 284,2	1 166,1	Frais généraux de fonctionnement	1 224,3
	106,4	99,5	Fournitures et accessoires	104,4
	2 644,7	2 361,0	Mobilier et matériel	2 479,1
	3 268,8	2 897,6	Subventions et contributions	3 042,5
Total	42 598,8	37 971,2		39 526,7
Total 1) et 2)	146 392,9	131 267,6		134 829,1

Tableau 11A.3

Postes nécessaires

Unité administrative : CNUCED

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	5	5	–	–	–	–	5	5
D-1	18	18	–	–	2	2	20	20
P-5	46	46	–	–	5	5	51	51
P-4/3	124	124	–	–	2	2	126	126
P-2/1	32	32	–	–	–	–	32	32
Total	227	227	–	–	9	9	236	236
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	–	–	–	–	12	12
Autres classes	155	155	–	–	19	19	174	174
Total	167	167	–	–	19	19	186	186
Total général	394	394	–	–	28	28	422	422

A. Organe directeur

Tableau 11A.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	119,6	282,6	132,5	46,8	415,1	10,9	426,0
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes	108,1	132,7	–	–	132,7	6,4	139,1
3. Commission de la science et de la technique au service du développement	262,4	270,5	–	–	270,5	13,2	283,7
Total	490,1	685,8	132,5	19,3	818,3	30,5	848,8

Tableau 11A.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	4,8	16,8	108,4	645,2	125,2	2,3	127,5
Voyages	481,7	564,1	(47,4)	(8,4)	516,7	25,1	541,8
Services contractuels	–	–	96,2	–	96,2	1,7	97,9
Frais généraux de fonctionnement	–	104,9	(32,8)	(31,2)	72,1	1,3	73,4
Dépenses de représentation	3,6	–	8,1	–	8,1	0,1	8,2
Total	490,1	685,8	132,5	19,3	818,3	30,5	848,8

Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le développement

11A.8 Par sa résolution 52/182, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organisme de coordination au sein du système des Nations Unies pour l'examen intégré des questions touchant le développement et des questions connexes dans les domaines du commerce, des ressources financières, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Les sessions quadriennales de la Conférence abordent les questions de développement sous cette perspective et orientent les travaux de l'organisation. La dixième session de la Conférence se tiendra en l'an 2000 à Bangkok, conformément à la résolution 52/182 de l'Assemblée générale. On trouvera ci-après le détail des ressources proposées.

Conseil du commerce et du développement

11A.9 Le Conseil du commerce et du développement est un organe permanent de la CNUCED chargé de remplir les fonctions de cette dernière quand elle n'est pas en session. Il rend compte de ses activités à la Conférence

ainsi qu'à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il se réunit chaque année en session ordinaire et peut se réunir en réunions directives trois fois par an.

Organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement

- 11A.10 Lors de la neuvième session de la Conférence (voir A/51/308, par. 107 à 111), trois commissions intergouvernementales ont été mises en place en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement et chargées de réaliser des travaux directifs intégrés dans leurs domaines de compétence respectifs, comme on le verra plus loin. Les commissions se réunissent une fois par an. Le Conseil est également secondé par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme dans le cadre de la supervision du programme de travail, y compris la coopération technique.
- 11A.11 La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base est chargée notamment d'examiner les perspectives qu'offrent aux pays les accords du Cycle d'Uruguay en matière de commerce international de biens et de services et de produits de base, et s'intéresse entre autres au renforcement de la capacité des pays en développement dans le secteur des services.
- 11A.12 La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes examine notamment les obstacles qui s'opposent à une participation effective au commerce et aux investissements internationaux et les questions liées au droit de la concurrence ayant des incidences sur le développement. Conformément à la résolution 49/130 de l'Assemblée générale, la Commission est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés ou en développement. La Commission a également deux organes d'experts subsidiaires permanents, à savoir le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et le Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
- 11A.13 La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement est chargée des questions liées au développement des entreprises, à l'infrastructure des services pour le développement, à l'efficacité commerciale et à la mondialisation et aux stratégies de développement, l'accent étant mis sur les expériences réussies en matière de développement. Elle suit également la mise en oeuvre d'action du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.
- 11A.14 Réunions d'experts. Conformément au paragraphe 114 du document intitulé «Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement», chaque commission peut convoquer des réunions d'experts afin de bénéficier de contributions techniques de plus haut niveau. Il ne peut y avoir plus de 10 réunions d'experts par an au total, y compris les sessions des deux organes d'experts subsidiaires permanents de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Les observations des experts sont communiquées à leur commission de tutelle, qui peut les transmettre au Conseil s'il y a lieu.

Commission de la science et de la technique au service du développement

- 11A.15 Créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/235 du 13 avril 1992, la Commission intergouvernementale de la science et de la technique au service du développement donne l'orientation générale du programme de travail dans les domaines de sa compétence. La Commission, qui se compose de 33 membres, se réunit tous les deux ans et présente des rapports au Conseil économique et social. Elle tiendra sa cinquième session en 2001. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 1993, elle bénéficie de conseils techniques et spécialisés de groupes spéciaux et d'ateliers qui se réunissent entre ses sessions pour examiner des questions précises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Autres dépenses de personnel

- 11A.16 Un montant de 125 200 dollars est proposé pour recruter du personnel temporaire (108 400 dollars) et financer les heures supplémentaires et les sursalaires de nuit (16 800 dollars) dans le cadre des préparatifs et de l'appui des ateliers régionaux d'information sur le texte pré-session qui se tiendront en Afrique, en Asie et en Amérique latine en janvier 2000, et des réunions lors de la dixième session de la Conférence.

Voyages

- 11A.17 Le montant demandé à cette rubrique (113 500 dollars), qui accuse une diminution de 47 400 dollars, est destiné à couvrir les frais de voyage du personnel amené à se déplacer à l'occasion des préparatifs de la dixième session de la Conférence, et notamment à se rendre aux réunions préparatoires régionales, ainsi que les frais de voyage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de son équipe lorsqu'ils participeront à la Conférence.

Services contractuels

- 11A.18 Un montant de 96 200 dollars est proposé pour l'impression de matériel de promotion, de brochures, de dossiers de presse et autres documents d'information sur la dixième session de la Conférence et pour la production de deux films de présentation de la CNUCED et de sa conférence, prévus à l'occasion du nouveau millénaire.

Frais généraux de fonctionnement

- 11A.19 Le montant proposé (72 100 dollars), qui accuse une diminution de 32 800 dollars, permettrait de couvrir le coût des communications, y compris les coûts de vidéoconférence, et des services divers nécessaires à la préparation et à la tenue de la Conférence.

Dépenses de représentation

- 11A.20 Le montant demandé (8 100 dollars) doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles qui seront organisées lors des préparatifs de la Conférence et pendant la Conférence elle-même.

2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes

Voyages

- 11A.21 Le montant demandé à cette rubrique (132 700 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance de 16 experts qui participent à titre personnel aux sessions annuelles de la Commission.

3. Commission de la science et de la technique au service du développement

Voyages

- 11A.22 Le montant demandé (270 500 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage d'un représentant de chaque État membre se rendant à la cinquième session de la Commission en 2001 ainsi que les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des membres des groupes spéciaux et ateliers intersessions chargés de prêter conseil à la Commission, en application de la résolution 1993/75 du Conseil économique et social.

B. Direction exécutive et administration

Tableau 11A.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 092,3	6 977,8	206,1	2,9	7 183,9	123,1	7 307,0
Consultants et experts	145,2	11,9	–	–	11,9	0,2	12,1
Voyages	361,6	109,6	–	–	109,6	5,3	114,9
Services contractuels	40,7	67,6	(4,6)	(6,8)	63,0	1,2	64,2
Total	8 639,8	7 166,9	201,5	2,8	7 368,4	129,8	7 498,2

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	188,8	17,6	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	187,4	–	c) Projets opérationnels :	–
	–	–	PNUD	–
	101,3	292,6	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–
Total	477,5	310,2		–
Total 1) et 2)	9 117,3	7 477,1		7 489,2

Tableau 11A.7

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général de la CNUCED

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4/3	7	7	–	–	–	–	7	7
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
Total	18	18	–	–	–	–	18	18
Agents des services généraux								
1re classe	1	2	–	–	–	–	1	2
Autres classes	14	14	–	–	–	–	14	14
Total	15	16	–	–	–	–	15	16
Total général	33	34	–	–	–	–	33	34

11A.23 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques et de la gestion, y compris l'exécution du programme de travail. Il définit également l'orientation et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général adjoint prête son concours au Secrétaire général pour la gestion quotidienne et, à ce titre, est chargé de traduire les objectifs et stratégies d'ensemble en programmes et assure le contrôle des programmes à tous les niveaux.

11A.24 Outre les services du Secrétaire général et de son adjoint, la Direction exécutive et gestion de la CNUCED comprend : le Bureau de la CNUCED à New York, et les entités suivantes : Programme, planification et évaluation, qui fournit des avis sur l'orientation de la gestion et assure la planification, la coordination et l'évaluation des programmes, et coordonne les relations de la CNUCED avec d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies, organismes des Nations Unies et organes intergouvernementaux; et Relations extérieures, qui diffuse des informations sur la CNUCED à toutes les parties prenantes et collabore avec la société civile et le monde des affaires.

Produits

11A.25 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : 18 séances de la dixième session de la Conférence, 30 séances du Conseil du commerce et du développement et 30 séances du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Dixième session de la Conférence. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence;
 - b. Conseil du commerce et du développement. Quatre rapports sur la coopération technique, présenté par l'intermédiaire du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-

programme, sur l'examen annuel des orientations et de l'exécution du programme, notamment la mise en place de la stratégie de coopération technique; et des plans triennaux de coopération technique, ainsi que deux rapports sur la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations internationales, notamment la participation de la CNUCED aux travaux du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires et des comités exécutifs de l'Organisation des Nations Unies;

- c. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme. Plan à moyen terme pour la période 2002-2005; études approfondies du programme de coopération technique (2); et documents de séance ou documents de travail nécessaires sur les questions relatives à l'administration, telles que l'application des politiques de la CNUCED en matière de publications;
- b) *Autres activités de fond*
 - i) Publications en série. Dix-huit publications en série : Rapport sur la CNUCED (2); *UNCTAD News* (Nouvelles de la CNUCED) (12); consultations de la CNUCED avec les ONG et les syndicats (2); et conférence Raul Prebisch (2);
 - ii) Opuscules, brochures, fiches documentaires et pochettes d'information : préparation et diffusion de documents d'information spéciaux tels que des opuscules, fiches documentaires et pochettes d'information sur la CNUCED et ses activités à l'intention des gouvernements et du grand public; préparation de l'information destinée au site Web de la CNUCED (informations générales sur l'organisation, ses manifestations spéciales et ses activités);
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse. Des communiqués de presse, notes d'orientation et conférences de presse pour permettre aux médias de comprendre et d'apprécier les questions liées à la CNUCED, y compris son programme de travail, les questions institutionnelles et les questions générales ayant trait au commerce et au développement;
 - iv) Visites guidées, conférences et séminaires. Activités de proximité telles que réunions d'information destinées aux délégations et à d'autres groupes d'intérêt, accueil de séminaires, conférences publiques et visites de groupe consacrées aux résultats de la dixième session de la Conférence, aux travaux de la CNUCED, à sa place dans le système des Nations Unies, et à ses liens avec d'autres organes intergouvernementaux;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Coopération internationale et consultation avec les États membres, des organes intergouvernementaux, et la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles, des syndicats et les milieux universitaires, ainsi qu'avec le monde des affaires; liaison, consultation et coopération avec d'autres entités relevant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes du système des Nations Unies tels que le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, l'OMC, le CCI, le PNUD, l'ONUDI, la Banque mondiale, le FMI, la FAO, l'OIT, l'OMS, l'UNESCO, l'OMI; participation à des activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires; coordination de la participation de la CNUCED au Conseil de direction et aux comités exécutifs de l'ONU, et établissement des rapports et autres documents nécessaires aux travaux de ces organes; établissement et coordination des rapports et autres documents destinés au Conseil économique et social et à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; liaison, consultations et coopération avec des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la Commission européenne, les banques régionales de développement, et les groupements de coopération et d'intégration économiques des pays en développement;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Conseils pour l'élaboration de politiques et promotion de l'adoption par le secrétariat d'une approche coordonnée de la coopération

technique, en particulier l'examen de propositions de projet, la mobilisation de fonds, les activités de liaison avec les bénéficiaires et les donateurs, et le contrôle de la mise en place de la stratégie de coopération technique et des plans annuels;

- e) *Services de contrôle interne.* Coordination et gestion du système de planification, y compris l'approbation de principe, en vue de la préparation, quant au fond, des réunions et manifestations intergouvernementales; planification et budgétisation des programmes, y compris les aspects du budget ayant trait aux programmes; révision du plan à moyen terme; bilans de gestion, y compris l'efficacité du programme; programmation des publications et contrôle de l'exécution de la politique de publication; suivi et évaluation des programmes, y compris des études annuelles approfondies des programmes de coopération technique et la coordination de l'auto-évaluation des programmes.

Ressources nécessaires

Postes

- 11A.26 Les ressources nécessaires (7 183 900 dollars), en augmentation de 206 100 dollars, doivent permettre de couvrir les coûts des postes nécessaires indiqués au tableau 11A.7, dont un poste P-4/3 et deux postes d'agent des services généraux pour le Bureau de la CNUCED à New York. Le transfert interne de un poste d'agent des services généraux (1re classe) du sous-programme 1, Mondialisation et développement, est proposé pour renforcer le bureau du Secrétaire général de la CNUCED, et le titulaire s'occuperait principalement de ses engagements extérieurs, des réunions avec de hauts responsables et de la liaison avec différents gouvernements en ce qui concerne des activités et voyages divers du Secrétaire général.

Consultants et experts

- 11A.27 Le montant demandé (11 900 dollars, inchangé) est destiné à couvrir des services de consultants spécialisés qui ne sont pas disponibles au secrétariat dans un certain nombre de domaines qui ne relèvent pas des divers sous-programmes.

Voyages

- 11A.28 Le montant demandé (109 600 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des voyages que doivent entreprendre le Secrétaire général de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint et leurs collaborateurs immédiats aux fins de coordination et de consultations avec les gouvernements des États membres de la CNUCED, les frais relatifs à leur participation à des réunions d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies, à des réunions intergouvernementales et interdépartementales au niveau des hauts responsables, et le coût des consultations relatives à la préparation de la dixième session de la Conférence.

Services contractuels

- 11A.29 Le montant demandé (63 000 dollars), en diminution de 4 600 dollars, couvrirait les frais de l'impression de la documentation, parmi lesquels les numéros bimensuels de *UNCTAD News* (Nouvelles de la CNUCED).

C. Programme de travail

11A.30 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires
	(En pourcentage)	
1. Mondialisation et développement	24,1	14,4
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	25,5	14,6
3. Commerce international des biens et services, et produits de base	25,0	12,2
4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	19,1	56,2
5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	6,3	2,6
Total	100,0	100,0

Tableau 11A.8

Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Sous-programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
1. Mondialisation et développement	14 391,2	15 645,8	504,0	3,2	16 149,8	251,3	16 401,1
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	17 300,9	17 544,5	(398,6)	(2,2)	17 145,9	297,2	17 443,1
3. Commerce international des biens et services, et produits de base	18 180,4	17 473,5	(706,9)	(4,0)	16 766,6	306,2	17 072,8
4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	12 187,4	12 719,0	78,5	0,6	12 797,5	239,2	13 036,7
5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	7 353,0	3 889,1	353,5	9,0	4 242,6	99,1	4 341,7
Total	69 412,9	67 271,9	(169,5)	(0,2)	67 102,4	1 193,0	68 295,4

Tableau 11A.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	66 016,8	61 583,5	(645,2)	(1,0)	60 938,3	1 049,1	61 987,4
Autres dépenses de personnel	96,4	–	226,3	–	226,3	4,1	230,4
Consultants et experts	1 948,1	2 305,2	22,4	0,9	2 327,6	42,1	2 369,7
Voyages	989,3	1 091,0	(32,0)	(2,9)	1 059,0	51,5	1 110,5
Services contractuels	362,3	470,4	4,6	0,9	475,0	8,6	483,6
Subventions et contributions	–	1 821,8	254,4	13,9	2 076,2	37,6	2 113,8
Total	69 412,9	67 271,9	(169,5)	(0,2)	67 102,4	1 193,0	68 295,4

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	1 869,5	2 041,8	ii) Des activités extrabudgétaires	2 121,6
			b) Activités de fond :	
	55,2	15,7	Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	–
	6,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	–
	4,0	3,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques au service du développement	20,3
	7 033,6	5 215,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	5 475,7
	30 629,5	28 369,9	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	29 788,7
Total	39 597,8	35 646,0		37 406,3
Total 1) et 2)	109 010,7	102 917,9		105 701,7

Tableau 11A.10

Postes nécessaires
Programme de travail

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	5	5	–	–	–	–	5	5
D-1	15	15	–	–	1	1	16	16
P-5	37	37	–	–	3	3	40	40
P-4/3	103	102	–	–	–	–	103	102
P-2/1	29	29	–	–	–	–	29	29
Total	189	188	–	–	4	4	193	192
Agents des services généraux								
1re classe	6	5	–	–	–	–	6	5
Autres classes	102	102	–	–	6	6	108	108
Total	108	107	–	–	6	6	114	113
Total général	297	295	–	–	10	10	307	305

**Sous-programme 1
Mondialisation et développement**

Tableau 11A.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	13 695,5	12 896,6	271,9	2,1	13 168,5	190,5	13 359,0
Consultants et experts	333,3	554,3	(11,3)	(2,0)	543,0	9,9	552,9
Voyages	262,3	220,2	–	–	220,2	10,7	230,9
Services contractuels	100,1	152,9	(11,0)	(7,1)	141,9	2,6	144,5
Subventions et contributions	–	1 821,8	254,4	13,9	2 076,2	37,6	2 113,8
Total	14 391,2	15 645,8	504,0	3,2	16 149,8	251,3	16 401,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	423,1	291,5	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	306,1
			b) Activités de fond	–
	854,5	544,5	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	571,7
	4 881,1	4 314,6	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	4 530,2
Total	6 158,7	5 150,6		5 408,0
Total 1) et 2)	20 549,9	20 796,4		21 809,1

Tableau 11A.12

Postes nécessaires
Sous-programme : Mondialisation et développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total		
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total		
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1	
D-1	4	5	–	–	–	–	4	5	
P-5	8	8	–	–	–	–	8	8	
P-4/3	15	15	–	–	–	–	15	15	
P-2/1	4	5	–	–	–	–	4	5	
Total	32	34	–	–	–	–	32	34	
Agents des services généraux									
1re classe	5	4	–	–	–	–	5	4	
Autres classes	25	26	–	–	1	1	26	27	
Total	30	30	–	–	1	1	31	31	
Total général	62	64	–	–	1	1	63	65	

11A.31 L'objet du sous-programme, qui sera exécuté par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à relever les défis de la mondialisation et à tirer parti des avantages de cette dernière pour parvenir plus rapidement à l'objectif du développement durable. Le sous-programme servira à étayer les débats intergouvernementaux sur l'interdépendance et les questions économiques mondiales dans l'optique du commerce et du développement, l'accent étant mis plus particulièrement sur certaines questions microéconomiques et macroéconomiques. Il comprendra les domaines suivants : politiques macroéconomiques, politiques de développement et réformes structurelles dans les pays en développement; incidence de la mondialisation sur le processus de développement; stratégies et mesures visant à aider les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale et à réaliser l'objectif du développement durable; flux financiers, y compris l'aide publique au développement, le problème de la dette des pays en développement et les enseignements tirés de l'expérience en matière de gestion de la dette; interdépendance des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, dans leur rapport avec le développement; contribution à la mise en oeuvre du

Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique; promotion de la coopération technique entre pays en développement; aspects pertinents de la lutte contre la pauvreté; et assistance au peuple palestinien. Enfin, le sous-programme aidera à répondre aux divers besoins du secrétariat, qu'il s'agisse d'établir des documents de référence, de coordonner des activités de statistique de la CNUCED, de produire des données et des publications statistiques ou de fournir un appui en matière de recherche et de consultation de l'information.

- 11A.32 Le sous-programme fournit des services principalement au Conseil du commerce et du développement et il aide la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes dans les domaines qui ont trait aux courants de capitaux et la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement dans l'étude des réussites en matière de développement. Il participera à l'élaboration, dans ses domaines d'activité, de divers rapports destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social ou à la Commission du développement durable, ou qui concernent la Décennie pour l'élimination de la pauvreté ou des réunions relatives à la coopération économique entre pays en développement.

Réalisations escomptées

- 11A.33 Les réalisations escomptées d'ici la fin de l'exercice biennal sont notamment les suivantes : a) meilleure compréhension des incidences de l'interdépendance mondiale pour le développement, notamment grâce à un débat public au niveau intergouvernemental sur l'interdépendance, les politiques macroéconomiques et les stratégies de développement eu égard aux tendances économiques mondiales, et amélioration de la conception des politiques macroéconomiques et des politiques de développement dans les pays en développement; b) conception et adoption de solutions durables aux problèmes d'endettement des pays en développement et à la question de la mobilisation des ressources en faveur des pays les moins avancés; c) meilleure compréhension, au plan international, des problèmes que rencontrent les pays africains dans les efforts qu'ils déploient en vue d'assurer la reprise économique et le développement durable, et renforcement des mesures prises aux niveaux national et international; et d) affermissement des capacités et amélioration des cadres institutionnels et des grandes orientations qui influent sur l'économie palestinienne dans les domaines du commerce, des investissements et des services connexes.

Produits

- 11A.34 Les produits pour l'exercice biennal 2000-2001 seront les suivants :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Services fonctionnels. Dix-huit séances de la neuvième session de la Conférence; réunions annuelles du Conseil du commerce et du développement (22); commissions du Conseil du commerce et du développement et de leurs réunions d'experts, selon les besoins; Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3); et réunions de groupes spéciaux d'experts sur les investissements de portefeuille et les questions financières liées aux investissements (12);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Assemblée générale. Rapports sur la mondialisation et l'interdépendance (2); l'intégration financière mondiale (2); en coopération avec la CNUCED, rapports sur les problèmes d'endettement des pays en développement (2); et rapport sur la coopération Sud-Sud (1);
 - b. Conseil du commerce et du développement. Rapports sur l'interdépendance mondiale, les politiques de développement et les questions financières internationales (2); la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (2); les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (2); l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (2); et la contribution

- aux sections pertinentes du rapport annuel intitulé *Pays les moins avancés* portant sur la mondialisation et les questions de développement (2);
- c. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Contributions aux rapports à présenter à la Conférence;
 - d. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Deux rapports et contributions aux travaux de la Commission, selon les besoins; un rapport à chacune des réunions annuelles de groupes spéciaux d'experts sur les investissements de portefeuille et les questions financières liées aux investissements; et divers rapports à d'autres réunions d'experts de la Commission, s'il y a lieu;
 - e. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Contribution aux travaux de la Commission;
 - f. Commission du développement durable. Contributions au rapport de la Commission du développement durable sur les questions relatives aux mécanismes financiers pour le développement durable;
- iii) Autres services fournis
- a. Huit réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : politiques macroéconomiques et politiques de développement et incidences de la mondialisation pour le processus de développement (2); activités de recherche en cours et à venir sur les politiques macroéconomiques et politiques de développement et l'interdépendance mondiale (2); investissements de portefeuille et questions financières liées aux investissements (2); et redressement économique et développement de l'Afrique (2);
 - b. Rapports spéciaux sur l'évolution de la situation macroéconomique et les tendances du développement; et contributions aux rapports et à la documentation relatifs aux questions ayant trait aux pays les moins avancés et à la lutte contre la pauvreté;
- b) *Autres questions de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. *Rapport sur le commerce et le développement* (2) et ses rapports de synthèse; *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* (2); *Bulletin des prix des produits de base* (publication mensuelle) (22) et sections pertinentes du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, relatives à l'expérience des pays en développement qui s'efforcent d'attirer des investissements de portefeuille;
 - ii) Publications isolées. Questions monétaires et financières internationales (2); documents de synthèse de la CNUCED (30); Global Greenhouse Emissions Trader (Échanges concernant l'émission de gaz à effet de serre) (8); *Guide des publications de la CNUCED* (2); *Bulletin du SYGADE* (2); *Rapport d'activité sur le programme SYGADE* (2); Analyse des problèmes d'endettement des pays en développement (2); Stratégies financières liées aux investissements de portefeuille (2); Études de cas sur le développement des marchés de capitaux (2); Commerce, investissements et services connexes de la Palestine dans la nouvelle économie mondiale : évaluation des politiques et des résultats au cours de la période «intermédiaire» (1994-1999) et orientations futures de la politique nationale et de la coopération régionale; Actes de la Conférence interrégionale sur la gestion de la dette; études sur les échanges concernant l'émission de gaz à effet de serre et un mécanisme de développement précis (4); intégration du système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) à d'autres systèmes de gestion financière (2); prospectus du programme SYGADE (2);
 - iii) Conférences. Séminaires et conférences sur les questions relevant du domaine d'activité du sous-programme;

- iv) Communiqués de presse, conférences de presse. Points de presse, interviews et conférences de presse sur les produits du programme afin d'attirer l'attention du public sur ses publications;
 - v) Brochures, plaquettes, fiches de synthèse, pochettes de documentation. Une gestion efficace de la dette; Le programme SYGADE : une brève description; Introduction au SYGADE 5.0; SYGADE 5.0 – Note d'information technique; SYGADE – Glossaire; Manuel de l'utilisateur du SYGADE; Besoins en équipement, logiciels et formation; formulaires de saisie de données; manuel de l'utilisateur sur réseau; Manuel des administrateurs de réseau; et Cadre de formation pour une gestion efficace de la dette;
 - vi) Support technique pour les utilisateurs extérieurs. Rapports aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un rééchelonnement de leur dette; «Cadre quantitatif pour l'analyse des perspectives de croissance de l'économie palestinienne» – actualisation de la base de données et du progiciel statistique; economic time series (ETS) : bases de données statistiques et séries économiques chronologiques de la CNUCED; SYGADE version 5.1 et Debt Sustainability Model (DSM+);
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Appui technique aux débats menés au niveau intergouvernemental à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur les questions monétaires et financières et sur le problème de l'endettement. Participation et contribution aux réunions organisées par le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et coopération dans ce domaine; coopération avec le Comité intérimaire et le Comité du développement FMI/Banque mondiale et participation aux réunions annuelles, y compris les consultations au sujet des flux financiers et de la dette; participation aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un rééchelonnement de leur dette. Le sous-programme échangera aussi des informations et assurera la liaison avec la Banque mondiale, le FMI, les commissions régionales et d'autres institutions multilatérales sur les questions économiques et financières internationales et les questions de développement international; avec les banques de développement régionales, notamment la Banque africaine de développement, sur les investissements de portefeuille; avec le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques au sujet des échanges concernant les émissions;
 - ii) Participation à des séminaires et conférences sur des questions relatives à la mondialisation, à l'interdépendance, aux problèmes macroéconomiques, aux politiques de développement, à la dette et aux flux de capitaux, organisés à l'intention des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires extérieurs en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Amérique du Nord;
 - iii) Participation aux réunions interinstitutions convoquées par le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et aux consultations connexes, et participation aux colloques et séminaires des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine;
 - iv) Coopération et liaison avec les groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement ainsi que de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les organisations régionales et sous-régionales africaines, et participation aux travaux du Comité directeur de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et du Comité administratif de coordination et contribution à ces activités. Participation aux réunions et conférences sur les questions relatives au développement de l'Afrique;
 - v) Groupe de travail technique interinstitutions de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique sur le commerce, les investissements et le développement industriel en

- Afrique. On maintiendra la liaison avec d'autres organisations du système, notamment la CEA, la Banque mondiale, l'ONUDI, le PNUD, l'OMC, le CCI, FAO, le FMI, l'OMI et la BafD;
- vi) Coordination et liaison avec d'autres organisations internationales par l'intermédiaire d'organes interinstitutions tels que le Comité de coordination des systèmes d'information et le Comité des innovations technologiques, notamment participation à leurs groupes de travail ou équipes spéciales; coordination, harmonisation et liaison avec les entités statistiques des Nations Unies et d'autres organisations internationales s'intéressant aux données statistiques (1 mission – New York); activités de liaison pour l'échange et l'achat de la documentation et de l'information relatives aux travaux de la CNUCED. Consultations et coordination avec la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Consortium du système des Nations Unies pour l'échange des ressources d'information électronique; participation aux efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de mettre en place un réseau de connaissances;
- d) *Services de conférence*
- i) Services de bibliothèque
- a. Services d'appui électronique. Établir, exploiter et enrichir le catalogue électronique de la documentation imprimée, des bases de données sur les publications en série, du service de prêts, des acquisitions et des liens de recherche et fournir un appui au site Web;
- b. Gestion des archives et des dossiers. Coordination des acquisitions et de l'accès aux bases de données partagées avec la Bibliothèque de l'ONU à Genève. Mise en place et exploitation de la collection du service de référence de la CNUCED et d'un système de stockage électronique;
- ii) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- a. Services consultatifs. Services consultatifs en vue de renforcer la capacité technique de plus de 50 pays en développement et pays en transition pour les aider à enregistrer et à surveiller leur dette extérieure, y compris les questions institutionnelles juridiques et administratives, et formation à la gestion de la dette et au système de gestion et d'analyse de la dette. Services consultatifs sur le développement des marchés de capitaux, la gestion des risques financiers, les échanges concernant les émissions de gaz à effet de serre, et le mécanisme de développement propre. Fourniture d'un appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales, au moyen d'études techniques et de documents de recherche ayant trait à la préparation des positions de négociations sur les questions monétaires et financières dont sont saisis le Comité intérimaire du FMI, le Comité du développement (Comité conjoint Banque mondiale/FMI) et d'autres organes; et services consultatifs à la demande de l'Autorité palestinienne en vue de renforcer les capacités institutionnelles et les capacités de gestion des secteurs public et privé dans les domaines du commerce international, de l'investissement privé et des services connexes;
- b. Formation de groupe. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) sur l'économie palestinienne et le système des échanges multilatéraux et coopération régionale en vue d'appuyer les investissements et le commerce en Palestine;
- c. Projets extérieurs. Formulation de projets extérieurs en vue de promouvoir la coopération régionale avec la Palestine dans les domaines du commerce et du développement des entreprises.

Ressources nécessaires

Postes

- 11A.35 Le montant demandé (13 168 500 dollars), en augmentation de 271 900 dollars, permettrait de financer les postes indiqués dans le tableau 11A.12. L'augmentation découle de la réaffectation interne i) d'un poste D-1 du sous-programme 3 (Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base) en vue de renforcer la capacité de coordination des questions intersectorielles, suite aux recommandations issues du bilan d'étape visant à renforcer la capacité de la CNUCED dans son domaine de travail; ii) d'un poste P-2 du sous-programme 5 (Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires) en vue de renforcer la capacité de recherche et de réaliser des études et établir des rapports sur la gestion de la dette; et iii) d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 2 (Investissement, développement des entreprises et technologie); compensée en partie par i) l'effet-report de l'abolition d'un poste D-1 en 1999; et ii) la réaffectation externe d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) à la direction exécutive et administration. La réaffectation de postes d'agent des services généraux vise à donner un profil plus adapté aux activités d'appui technique à ce niveau.

Consultants et experts

- 11A.36 Un montant de 543 000 dollars, soit une diminution de 11 300 dollars, est proposé pour couvrir : a) des services spécialisés (438 100 dollars, en diminution de 8 400 dollars) visant à fournir une assistance pour : i) la préparation de documents sur les politiques macroéconomiques et les politiques de développement, et sur les questions financières internationales et les questions relatives à l'interdépendance mondiale, telles que tendances mondiales et régionales des résultats macroéconomiques, aspects particuliers des politiques macroéconomiques et des politiques de développement, questions financières internationales et financement du développement; ii) l'élaboration de la section du *Rapport sur le commerce et le développement* qui concerne les marchés financiers internationaux; iii) l'examen des résultats économiques des pays africains et des questions de politiques connexes, notamment les problèmes d'offre dans les économies africaines en 2000 et 2001; iv) la réalisation d'études pour la Conférence sur la coopération Sud-Sud et les questions relatives à la coopération interrégionale; v) la contribution aux travaux sur l'interdépendance et la mondialisation et leurs incidences sur la pauvreté, dans le cadre de l'examen de l'interdépendance auquel procède chaque année le Conseil du commerce et du développement; vi) la contribution aux travaux sur l'interdépendance et la mondialisation dans leur rapport avec la dimension sexospécifique du développement, dans le cadre de l'examen de l'interdépendance auquel procède chaque année le Conseil du commerce et du développement; vii) la préparation des contributions à l'examen du problème de la dette et des questions financières pour le développement des marchés des capitaux des pays les moins avancés, la formulation des stratégies d'investissement de portefeuille et des stratégies financières et l'établissement de rapports annuels sur les problèmes d'endettement des pays en développement; viii) l'élaboration de documents sur la situation économique en Palestine; ix) l'exploitation du système de recherche et de consultation de l'information pour le transfert des données du catalogue électronique, du système de gestion intégré (URICA) au système de gestion de base de données relationnelles de la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève; et b) la tenue des huit réunions de groupes d'experts spéciaux indiquées au paragraphe 11A.34 a) iii) (104 900 dollars, soit une diminution de 2 900 dollars).

Voyages

- 11A.37 Le montant prévu (220 200 dollars, inchangé) permettra de couvrir les frais de voyage du personnel appelé à participer à des consultations avec les gouvernements, à collecter des données et des informations et à participer à des réunions avec des institutions spécialisées et des bureaux et départements de l'ONU.

Services contractuels

- 11A.38 Le montant demandé (141 900 dollars), en diminution de 11 000 dollars, correspond au coût de l'édition et de l'impression des publications, dossiers destinés à la presse, et études, y compris le *Rapport sur le commerce et le développement* et les publications de la Section centrale de statistique.

Subventions et contributions

- 11A.39 Le montant demandé (2 076 200 dollars), qui est en hausse de 254 400 dollars, permettra de couvrir la part des frais de fonctionnement et de maintenance de l'ordinateur central et des frais afférents à des services

informatiques connexes que la CNUCED doit verser au Centre international de calcul. L'augmentation est due notamment au projet de mise en place de Lotus Notes, aux équipements y relatifs et à la gestion du système.

Sous-programme 2 Investissement, développement des entreprises et technologie

Tableau 11A.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	15 880,2	16 239,4	(376,2)	(2,3)	15 863,2	268,4	16 131,6
Autres dépenses de personnel	96,4	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	924,3	950,0	–	–	950,0	17,1	967,1
Voyages	227,5	187,6	–	–	187,6	9,1	196,7
Services contractuels	172,5	167,5	(22,4)	(13,3)	145,1	2,6	147,7
Total	17 300,9	17 544,5	(398,6)	(2,2)	17 145,9	297,2	17 443,1

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	158,3	315,8	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	309,3
			b) Activités de fond :	
	55,2	15,7	Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	–
	6,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	–
	4,0	357,7	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques spéciales au service du développement	20,3
	835,1	577,7	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	606,7
	4 312,6	4 311,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	4 527,6
Total	5 371,6	5 578,7		5 463,9
Total 1) et 2)	22 672,1	23 123,2		22 907,0

Tableau 11A.14

Postes nécessaires
Sous-programme : Investissement, développement des entreprises et technologie

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	8	9	–	–	–	–	8	9
P-4/3	31	29	–	–	–	–	31	29
P-2/1	8	8	–	–	–	–	8	8
Total	51	50	–	–	–	–	51	50
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	28	27	–	–	1	1	29	28
Total	29	28	–	–	1	1	30	29
Total général	80	78	–	–	1	1	81	79

11A.40 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie. Les activités seront axées sur l'investissement, l'innovation, le développement des entreprises et leur participation à l'économie mondiale, et sur les questions concernant la technique et le développement. Le sous-programme vise à promouvoir une concertation internationale et l'échange de données d'expérience dans le but d'évaluer les enjeux et les perspectives en matière d'investissements

internationaux, d'apports de technologies et de développement des entreprises découlant des nouvelles conditions économiques, notamment celles qui ont trait aux règles et disciplines internationales.

- 11A.41 Dans le cadre de l'exécution du sous-programme, la Division fournira principalement des services à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Conseil du commerce et du développement) lors de l'examen des questions concernant l'investissement et la technique, notamment celles intéressant les pays les moins avancés, et des questions de comptabilité et d'établissement de rapports. Elle contribuera également à la fourniture de services fonctionnels à la Commission de la science et de la technique au service du développement (Conseil économique et social) pour l'examen des questions technologiques. Conjointement avec la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, la Division fournira des services fonctionnels à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Conseil du commerce et du développement) pour l'examen des questions relatives au développement des entreprises, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud et du développement des pays les moins avancés, des économies structurellement faibles et vulnérables et des économies en transition. Elle contribuera à la fourniture de services fonctionnels à la dixième session de la Conférence; au Conseil du commerce et du développement, lors de l'examen des questions concernant l'investissement et autres apports non générateurs d'endettement, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud et du développement des pays les moins avancés; et à la Commission du commerce international des biens et services, et produits de base (Conseil du commerce et du développement) pour l'examen des questions concernant l'investissement et les droits de propriété intellectuelle.
- 11A.42 Les résultats, reflétant une intégration croissante des travaux analytiques et des activités opérationnelles, conduiront à l'identification d'éléments de politique, aussi bien pour l'action nationale que pour les mesures d'appui international, et favoriseront des activités de coopération technique. Par exemple, l'analyse des politiques d'investissement permettra d'améliorer la qualité des conseils fournis aux gouvernements en matière de promotion de l'investissement, des études concernant la mise en place de réseaux d'appui à la diffusion des meilleures pratiques ainsi que de l'analyse des stratégies de développement des entreprises, de leur financement et de leur comptabilité dans le but de renforcer les programmes de création d'entreprises, d'innovation et de renforcement des capacités. De même, les résultats de l'analyse des arrangements relatifs aux investissements internationaux seront diffusés dans le cadre de séminaires et d'ateliers.

Résultats escomptés

- 11A.43 Les principaux résultats escomptés du sous-programme à la fin de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) une meilleure connaissance des systèmes d'investissements étrangers directs et d'apports technologiques et des questions y afférentes, notamment celles liées aux sociétés transnationales, l'accent étant mis en particulier sur leurs pratiques commerciales, le renforcement de leurs capacités techniques, leurs contributions au développement et les conséquences du point de vue de l'action; b) une plus grande aptitude des pays à tous les niveaux de développement d'élaborer et d'appliquer des stratégies et politiques visant à favoriser le renforcement des capacités techniques et l'innovation technologique ainsi qu'à accroître et améliorer les flux d'investissement et de technologie; c) des possibilités accrues d'assurer un développement durable des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, dans les pays en développement et les pays à économie en transition ainsi que leur participation accrue à l'économie mondiale, et une harmonisation plus poussée des normes comptables nationales, qui seraient appliquées par des spécialistes locaux.

Produits

- 11A.44 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront exécutés :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) Services fonctionnels. Huit séances de la dixième session de la Conférence; 8 séances du Conseil du commerce et du développement; 14 séances de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes et 36 réunions d'experts de la Commission; 10 séances de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement et 18 réunions d'experts de la Commission; 10 séances de la cinquième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement et 32 séances de groupes d'experts de la Commission; enfin, 3 séances du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Conseil du commerce et du développement. Contribution au rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - b. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Sections pertinentes du rapport du Secrétaire général de la CNUCED, qui sera présenté à la Conférence, sur les questions liées à l'investissement, au développement des entreprises et à la technologie;
 - c. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Quatre rapports de la Commission sur des thèmes à déterminer par la Commission et six rapports à la réunion d'experts de la Commission sur des questions à déterminer par la Commission;
 - d. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Deux rapports de la Commission sur des thèmes à déterminer par la Commission et trois rapports à la réunion d'experts de la Commission sur des questions à déterminer par la Commission;
 - e. Commission de la science et de la technique au service du développement. Rapports à la Commission à sa cinquième session sur des questions à déterminer par la Commission à sa quatrième session en mai 1999, et rapports aux groupes intergouvernementaux d'experts sur des questions à déterminer par la Commission à sa quatrième session;
 - iii) Groupes spéciaux d'experts. Quinze réunions de groupes spéciaux d'experts sur les sujets suivants : thèmes concernant le rapport sur l'investissement dans le monde (2); accords internationaux sur l'investissement et leurs conséquences pour le développement; liens entre les investissements étrangers directs, le commerce, la technologie et le développement; questions relatives aux sociétés transnationales de toutes dimensions et à leur contribution au développement; l'investissement étranger direct et les questions liées à la collecte de données; intégration des analyses des politiques nationales en matière d'innovation scientifique et technologique et des analyses des politiques d'investissement (2); échange de données d'expérience sur les stratégies nationales pour le développement et l'application des technologies de l'information; échange de données d'expérience sur les stratégies régionales de promotion de l'investissement; comptabilité pour les petites et moyennes entreprises; respect des normes comptables internationales; politiques gouvernementales favorisant le développement des entreprises; services de développement des entreprises à l'intention des petites et moyennes entreprises; enfin, comptabilité sociale et gouvernance et établissement des rapports dans les entreprises;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. *World Investment Report* (2) et *World Investment Report Overview* (2); série régionale du *World Investment Directory* (2); *ATAS XIII Bulletin*; *Transnational Corporations Journal* (6) *PROINVEST* (8); Répertoire des organismes d'investissement intérieurs et extérieurs (2); Analyse de problèmes de comptabilité internationale et d'information comptable (2); contribution au rapport sur le commerce et le développement, le cas échéant;

- ii) Publications isolées. Investissement étranger direct et politiques connexes (6); contribution des sociétés transnationales de toutes dimensions au développement (6); contribution des sociétés transnationales au transfert de technologie et au renforcement des capacités (2); examen des politiques d'innovation scientifique et technologique de certains pays (2); étude des politiques d'investissement de certains pays (6); rapports de la Conférence annuelle sur les réseaux de promotion de l'investissement (2); recherche d'investisseurs; mesures d'incitation à l'investissement; principaux thèmes des travaux intersessions de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (2); incidences des nouvelles techniques d'information sur la compétitivité des entreprises des pays en développement; transfert de technologie, commercialisation et diffusion de technologies écologiquement rationnelles, l'accent étant mis en particulier sur le développement des entreprises; stratégies de promotion du développement des entreprises en 2000 et au-delà; comptabilité pour les petites et moyennes entreprises; les 10 ans du projet de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC); indicateurs d'efficacité écologique : questions relatives à leur élaboration et à leur utilisation; cohérence des politiques de développement des petites et moyennes entreprises : lien entre les politiques microéconomiques et macroéconomiques; partenariats, regroupement et établissement de réseaux : compte rendu d'une réunion d'experts sur le développement des petites et moyennes entreprises; directive pour la formation de comptables professionnels; indicateurs de résultats en matière d'environnement : manuels d'élaboration;
 - iii) Brochures, plaquettes, fiches documentaires et dossiers d'information. Deux fiches documentaires sur les méthodes de collecte des données relatives à l'investissement étranger direct; matériels d'information divers sur les activités du sous-programme, selon que de besoin;
 - iv) Communiqués et conférences de presse. Lancement du *World Investment Report* dans environ 40 pays, par numéro; lancement médiatisé d'autres publications; séance d'information sur les missions effectuées à Genève et à New York concernant les activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement en application de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social; et autres activités de diffusion relatives aux questions relevant du champ d'activité du sous-programme;
 - v) Supports techniques pour les utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.). Bases de données sur les flux d'investissement étranger direct, les sociétés transnationales, les accords bilatéraux sur les investissements, les instruments sur la double imposition et les indicateurs technologiques;
- c) *Coopération technique et coordination et liaison interinstitutions*. Conformément à la Déclaration de Midrand et aux autres mandats et engagements touchant divers domaines d'activités du programme, notamment la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, la décision prise par la Commission du développement durable à sa sixième session et le mémorandum d'accord entre la CNUCED et l'ONUDI, le sous-programme entreprendra les activités ci-après : liaison, coopération et coordination avec des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, notamment les groupements régionaux, des organisations commerciales nationales et internationales, des associations professionnelles, des syndicats, les milieux universitaires, des entreprises privées et des organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées à l'investissement étranger direct, à la science et à la technique au service du développement, au développement des entreprises et à la comptabilité; liaison avec des organisations internationales, en particulier la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le FMI, l'OIT, l'OMPI, l'UNESCO, l'OMC et l'OCDE; collaboration étroite avec le PNUD, notamment en ce qui concerne le lancement du *World Investment Report*, et avec d'autres départements de l'ONU ainsi que les commissions régionales et leurs organes, notamment les centres régionaux de technologie; et travaux communs de recherche et de coopération technique avec les organisations susmentionnées, notamment dans le cadre de comités consultatifs, de conseils de coordination et d'ateliers;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Les activités entreprises à ce titre (missions consultatives, rapports, tables rondes/colloques/ateliers) complètent les activités relatives à la formulation de politiques et les travaux analytiques du sous-programme. Quarante gouvernements ou groupes régionaux au minimum en bénéficieront;
 - a. Conseils aux gouvernements concernant les arrangements bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'investissements; activités visant à aider les gouvernements et groupements régionaux, en particulier dans les pays les moins avancés, à formuler, réviser ou harmoniser leurs politiques, législations et réglementations générales ou sectorielles concernant les investissements étrangers directs et les transferts de technologie de manière à favoriser des apports mutuellement avantageux; fourniture d'une assistance aux gouvernements, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés, pour renforcer et rationaliser leurs mécanismes d'évaluation, de contrôle et de promotion des investissements étrangers, notamment leur impact sur l'environnement; fourniture d'une assistance aux gouvernements pour la réalisation d'activités de promotion des investissements, notamment l'élaboration du guide des investissements dans les PMA (fonds extrabudgétaires); activités visant à aider les gouvernements à structurer et négocier d'importantes transactions avec des sociétés transnationales dans certains secteurs; conseils aux gouvernements pour les aider à accroître leur compétitivité lorsqu'ils cherchent à attirer des investissements étrangers; conseils aux gouvernements sur la commercialisation des produits de la science et de la technique; assistance technique pour la mise au point de techniques, notamment de techniques d'information, et diffusion d'informations pertinentes par l'intermédiaire de systèmes d'information et de réseaux; et services consultatifs aux gouvernements pour l'établissement d'études des politiques d'innovation scientifique et technique et des politiques d'investissement;
 - b. Conseils aux gouvernements et à d'autres acteurs du développement sur les questions ci-après : stratégies de développement des entreprises; liens entre les organismes de recherche-développement et les entreprises; possibilités qui s'offrent en matière de coopération par le partenariat, le regroupement et l'établissement de réseaux; partenariats pour la diffusion de techniques écologiquement rationnelles; liens Sud-Sud pour la compétitivité et le renforcement des capacités techniques; appui à une réunion mondiale de participants au projet EMPRETEC; et services consultatifs sur la réforme de la comptabilité et le recyclage;
 - ii) Formation de groupe. Ateliers de formation, séminaires et colloques à l'intention des responsables gouvernementaux et les organisations non gouvernementales sur les arrangements multilatéraux dans le domaine de l'investissement international et de la technique; cadre international concernant les investissements étrangers directs; arrangements internationaux concernant les investissements étrangers directs; investissements étrangers directs et mesures d'incitation et arrangements concernant les investissements internationaux; identification des possibilités offertes par l'Accord ADPIC pour attirer des investissements; promotion de l'investissement et recherche d'investisseurs; questions juridiques concernant l'instauration d'un climat propice à l'investissement, privatisation, constitution de coentreprises, développement des marchés des capitaux, transfert et diffusion de technologie, arrangements budgétaires et financiers dans les contrats relatifs aux ressources naturelles, politique de protection de la propriété intellectuelle; intégration des politiques d'innovation scientifique et technique et des politiques économiques; politiques de développement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises; options en matière de compétitivité et de coopération technique; atelier de formation à la comptabilité environnementale et à la comptabilité des petites et moyennes entreprises; la réalisation des activités axées sur la demande sera financée par des fonds extrabudgétaires;

- iii) Projets opérationnels. Environ 15 projets dans le cadre de EMPRETEC – développement de l'esprit d'entreprise en Afrique, en Asie et en Amérique latine (dans 15 pays); établissement de centres d'innovation et de développement des entreprises en Afrique (pays participants : Côte d'Ivoire, Ghana, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe); et programme d'enseignement à distance en matière de comptabilité en Afrique.

Ressources nécessaires

Postes

- 11A.45 Le montant prévu (15 863 200 dollars), qui représente une réduction de 376 200 dollars, doit permettre de couvrir le coût des postes indiqués au tableau 11A. 14. Cette réduction résulte des aménagements au tableau d'effectifs ci-après : a) transfert d'un poste P-5 du sous-programme 3 (Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base) afin de renforcer la capacité de recherche du présent sous-programme en vue de la réalisation de travaux de recherche et de l'élaboration d'études et de rapports concernant le domaine d'activité du Service des investissements internationaux, des sociétés transnationales et des apports technologiques; et b) transfert d'un poste P-4 au sous-programme 4 (Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale), d'un poste P-4 au sous-programme 5 (Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires) et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au sous-programme 1 (Mondialisation et développement).

Consultants et experts

- 11A.46 Un montant de 950 000 dollars, inchangé en valeur constante, permettra de couvrir : a) coût des traitements et frais de voyage des consultants (702 800 dollars) qui fourniront des services spécialisés nécessaires pour l'établissement d'études, de rapports et de documents sur les questions ci-après : i) thèmes prioritaires que la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes définira à ses quatrième et cinquième sessions sur l'investissement international, les sociétés transnationales, la diffusion de technologies, les politiques d'innovation technologique et les politiques d'investissement; les stratégies de promotion de l'investissement et de développement technologique; et les normes comptables internationales et questions connexes; ii) thèmes prioritaires concernant les questions relatives au développement des entreprises, y compris les relations entre la technologie et le développement des entreprises, qui seront définis par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à ses quatrième et cinquième sessions; iii) thèmes prioritaires concernant la science et la technique au service du développement qui ne sont pas abordés au titre des points i) et ii) ci-dessus, que la Commission de la science et de la technique au service du développement définira à sa quatrième session, en vue de la présentation des documents correspondants à sa cinquième session; b) coût de réunions de groupes spéciaux d'experts dont il est question au paragraphe 11A.44 a) iii) ci-dessus (247 200 dollars).

Frais de voyage

- 11A.47 Un montant de 187 600 dollars, inchangé en valeur constante, est demandé au titre des frais de voyage pour des consultations avec les gouvernements et la participation à des réunions liées aux systèmes d'établissement de rapports sur les investissements étrangers directs et la comptabilité ainsi qu'au titre de la coopération avec les commissions régionales, les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations internationales, en particulier l'OCDE, l'Union européenne et la Banque mondiale.

Services contractuels

- 11A.48 Les ressources prévues (145 100 dollars), qui représentent une réduction de 22 400 dollars, permettront de couvrir le coût des travaux d'impression de rapports, d'études et de publications, notamment le *World Investment Report* (2), le *World Investment Report Overview* et le *World Investment Directory*.

Sous-programme 3

Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base

Tableau 11A.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	17 531,9	16 795,8	(708,6)	(4,2)	16 087,2	286,4	16 373,6
Consultants et experts	399,9	365,8	33,7	9,2	399,5	7,3	406,8
Voyages	248,6	271,7	(32,0)	(11,7)	239,7	11,7	251,4
Services contractuels	–	40,2	–	–	40,2	0,8	41,0
Total	18 180,4	17 473,5	(706,9)	(4,0)	16 766,6	306,2	17 072,8

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	16,7	245,5	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	257,8
			b) Activités de fond	
	952,7	1 141,0	c) Projets opérationnels :	1 197,9
			PNUD	
	3 015,7	2 951,2	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	3 098,8
Total	3 985,1	4 337,7		4 554,5
Total 1) et 2)	22 165,5	21 811,2		21 627,3

Tableau 11A.16

Postes nécessaires

*Sous-programme : Commerce international des biens et services
et questions liées aux produits de base*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	4	3	–	–	1	1	5	4
P-5	10	9	–	–	–	–	10	9
P-4/3	33	33	–	–	–	–	33	33
P-2/1	7	7	–	–	–	–	7	7
Total	55	53	–	–	1	1	56	54
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	25	25	–	–	–	–	25	25
Total	25	25	–	–	–	–	25	25
Total général	80	78	–	–	1	1	81	79

- 11A.49 Ce sous-programme sera exécuté par la Division du commerce international des biens et services et des produits de base qui est chargée de fournir des services fonctionnels au Conseil du commerce et du développement pour ce qui est des questions relatives au commerce international, à la Commission du commerce des biens et services et des produits de base et aux réunions d'experts de ladite commission, ainsi qu'à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, pour ce qui est des questions liées à la législation et à la politique en matière de concurrence, et au Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence. La Division sera également chargée de fournir des services fonctionnels à la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (2000).
- 11A.50 Les activités viseront à renforcer la capacité des États membres de relever les défis et de maximiser les effets positifs de la mondialisation et de la libéralisation sur le développement durable en aidant à intégrer effectivement les pays en développement dans le système commercial international. Une intention particulière sera accordée aux pays les moins avancés et à certains pays en développement, comme les pays sans littoral et les petits États insulaires dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, notamment ceux qui sont tributaires des produits de base. Il sera également tenu compte des intérêts particuliers des pays en transition.
- 11A.51 On mettra l'accent sur le renforcement des capacités, en ce qui concerne particulièrement les aspects suivants : a) participation effective aux négociations commerciales internationales qui débiteront en 2000; b) diversification du secteur des produits de base et gestion des risques; c) droit et politique de la concurrence, en ce qui concerne surtout le commerce international et les questions connexes de réglementation; et d) corrélation entre le commerce et l'environnement et le développement durable. Dans ce contexte, on examinera notamment les questions suivantes : les moyens de créer davantage de débouchés pour les exportations des pays en développement, y compris dans de nouveaux domaines; la mise en oeuvre des dispositions spéciales et différentielles en faveur des pays en développement prévues par les accords du Cycle d'Uruguay; les possibilités d'exportation dans le secteur des services; les questions liées au commerce international, notamment les nouvelles questions; les moyens de renforcer la contribution du secteur des

produits de base à la croissance et au développement durable; les aspects internationaux – en particulier commerciaux et réglementaires – du droit et des politiques de la concurrence et des pratiques des entreprises en matière de concurrence; les moyens de renforcer l'interaction entre le commerce et l'environnement pour ce qui est des politiques et pratiques; et les liens entre le processus d'intégration des pays dans l'économie mondiale et le système commercial international.

- 11A.52 Une attention particulière sera également accordée à la mise en oeuvre de programmes de coopération technique, des efforts particuliers étant faits pour en accroître l'efficacité et l'impact dans les domaines relevant de la compétence de la Division.
- 11A.53 Les produits sont notamment destinés aux États membres, aux organes intergouvernementaux, aux établissements de recherche, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux entreprises.

Réalisations escomptées

- 11A.54 On s'efforcera d'atteindre les résultats suivants : a) meilleure intégration des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition, dans le système commercial international et participation accrue de ces pays au système commercial multilatéral; b) contribution accrue du secteur des produits de base au processus de développement par l'amélioration du fonctionnement des marchés de produits de base, la participation plus large des pays en développement à ces marchés et l'exploitation durable des ressources primaires; c) amélioration de la compétitivité aux niveaux national et international afin d'accroître les perspectives des pays en développement et des pays en transition dans les domaines du commerce et du développement; et d) recherche de nouvelles perspectives de développement durable qui soient compatibles avec un système d'échanges ouvert par le biais de la promotion, aux niveaux national et multilatéral, de politiques de développement, de l'environnement et du commerce qui concourent au même objectif.

Produits

- 11A.55 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on exécutera les produits suivants :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
- i) Services fonctionnels. Dix-huit réunions de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; réunion de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (10); réunions du Conseil du commerce et du développement (8); réunions de la Commission du commerce de biens et services et des produits de base (20) et ses réunions d'experts (36); réunions de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (4); réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence (6); et réunions du Groupe de travail du budget-programme et du plan à moyen terme (3);
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
- a. Assemblée générale. Trois rapports sur les thèmes suivants : faits nouveaux concernant le système commercial multilatéral (2); et tendances et perspectives concernant les produits de base à l'échelle mondiale (1);
- b. Quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Deux rapports sur l'évaluation de l'application de l'Ensemble depuis la troisième Conférence et deux rapports sur des questions qui seront définies par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence à sa deuxième session, en juillet 1999;

- c. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Chapitres pertinents du rapport qui sera soumis à la Conférence sur des questions relatives au commerce international et aux produits de base;
 - d. Conseil du commerce et du développement. Contribution au rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, notamment les chapitres pertinents du rapport annuel sur les pays les moins avancés; et contribution aux deux rapports sur la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;
 - e. Commission du commerce des biens et services et des produits de base : rapports sur des thèmes spécifiques qui seront définis par la Commission, compte tenu des résultats de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (4); rapports sur l'application des conclusions et recommandations concertées par le Secrétariat (2); et rapports aux réunions d'experts de la Commission, en fonction des besoins déterminés par la Commission (6);
 - f. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Deux rapports sur le droit de la concurrence et deux rapports sur les politiques en matière de concurrence; et rapport annuel de la Commission;
 - g. Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence. Deux rapports sur le droit et les politiques de la concurrence;
 - h. Commission du développement durable. Deux rapports sur les thèmes suivants : le commerce, l'environnement et le développement; et le programme de travail pluriannuel de la Commission;
 - i. Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Rapport sur le commerce des ressources biologiques;
- iii) Groupes spéciaux d'experts. Sept réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : la mondialisation et les règles de droit international; le traitement spécial et différentiel au XXI^e siècle; les facteurs ayant une incidence sur les perspectives commerciales dans le secteur des services; les éléments de la législation en matière de concurrence pouvant favoriser le développement; la coordination des politiques en matière de commerce et d'environnement dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation; les incidences de la diversification du secteur des produits de base sur le développement des pays en développement; et les difficultés rencontrées par les pays pour surmonter les obstacles à l'utilisation des instruments financiers modernes aux fins de la production et du commerce des produits de base;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. Manuels sur les régimes du système généralisé de préférences (4); CD-ROM et manuel à l'intention des utilisateurs du Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) (4); révision des lois types sur les pratiques commerciales restrictives (2); *Manuel sur la législation en matière de concurrence* (2); faits nouveaux et aspects spécifiques du droit et des politiques de la concurrence (3); répertoire des autorités chargées de la concurrence (2); *Manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux*; bulletins d'information concernant les questions relatives au commerce, à l'environnement et au développement (2); série A : Commerce international : perspectives de développement – études analytiques (10); série B : Produits de base, développement et commerce – études analytiques (2); série C : Commerce, environnement et développement – études analytiques (4); série D : Législation et politiques en matière de concurrence – études analytiques (2); chapitres pertinents du *Rapport annuel sur le commerce et le développement*, du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, du *Rapport annuel sur les pays les moins avancés* et du *Rapport sur la situation et les perspectives*

économiques dans le monde, pour ce qui est des domaines relevant du champ d'action du sous-programme;

- ii) Publications isolées. Dix-neuf publications sur les thèmes suivants : le renforcement des capacités d'exportation des pays en développement par le biais du commerce électronique; les services de transport aérien : programmes des pays en développement; recueil de documents issus des réunions d'experts sur le commerce des biens (2); recueil de documents issus des réunions d'experts sur le commerce et les services; analyse quantitative des régimes d'importation (2); faits nouveaux concernant les marchés mondiaux des produits de base et leur impact sur les pays en développement (2); le rôle des associations d'agriculteurs dans la gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et le financement des récépissés d'entrepôt – leçons tirées de l'expérience; le rôle des banques nationales dans le financement structuré des produits de base et la gestion des risques de fluctuation des prix : perspectives, problèmes et solutions possibles; le financement structuré des produits de base : outils, problèmes et solutions possibles; le rôle des échanges de produits de base dans la libéralisation du commerce des produits agricoles; les incidences de l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies sur les pays tributaires de ressources naturelles; la gestion des ressources naturelles au service de modes de subsistance durable; notes techniques sur l'impact de la mondialisation et de la libéralisation sur le commerce, l'environnement et le développement (2); monographies nationales portant sur le commerce, l'environnement et le développement : synthèse des résultats (2);
 - iii) Supports techniques à l'intention d'utilisateurs extérieurs. Révision et utilisation des régimes du Système généralisé de préférences (SGP); Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) sur Internet; base de données sur les mesures ayant une influence sur le commerce des services; examen des programmes d'assistance, d'orientation et de formation concernant la législation et les politiques en matière de concurrence; manuel de formation sur le commerce, l'environnement et le développement; classement des mesures ayant une influence sur le commerce, y compris celles ayant pour but de protéger l'environnement, et révision, mise à jour et intégration plus poussée des bases de données (TRAINS) sur les droits de douane, les mesures non tarifaires, les flux de commerce et le SGP; perfectionnement du logiciel TRAINS; production d'informations TRAINS sur mesure en vue de faciliter l'analyse des données sur le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de la CNUCED; informations analytiques sur la décision relative aux mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (sous réserve d'une intégration dans le programme de coopération avec l'OMC); matériel d'information et de formation pour l'assistance technique concernant le SGP et d'autres systèmes de préférences et législations commerciales connexes, taux préférentiels et évolution des arrangements commerciaux préférentiels et leurs incidences sur les pays en développement; manuel sur la protection du consommateur; matériel de formation à l'intention des pays adhérents à l'OMC et pour le programme de formation et de valorisation des ressources humaines dans le domaine de la diplomatie commerciale; informations analytiques sur les possibilités d'exportation dans le secteur des services; questions liées au commerce international, y compris les nouvelles questions et les possibilités offertes par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; matériel d'information et de formation concernant les brevets portant sur des ressources naturelles aux fins de l'assistance technique dans le domaine de la diversité biologique; projet d'amélioration des statistiques concernant le commerce des services dans le cadre de l'équipe spéciale interinstitutions compétente; mise à jour du CD-ROM sur les politiques de valorisation des ressources; et gestion et mise à jour du site Web sur les ressources naturelles;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Coopération avec l'OMC dans le cadre d'un programme d'activités de fond, y compris l'élaboration d'études conjointes, notamment sur l'impact de l'Accord général sur le commerce

et les services (GATS); participation aux réunions de l'OMC, en particulier à celles du Comité du commerce et du développement, du Comité du commerce et de l'environnement et du Groupe de travail chargé d'étudier les interactions entre les politiques de commerce et de la concurrence, en y apportant la contribution voulue; coopération avec l'OMC et le CCI dans le domaine de la coopération technique, y compris la mise en oeuvre des initiatives intégrées en faveur du commerce et du développement des pays les moins avancés et du programme conjoint intégré d'assistance technique; coopération avec l'OMPI et l'OMC afin de déterminer les possibilités offertes par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; coopération avec les commissions régionales, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique parties à la Convention de Lomé, la Banque mondiale, le Système économique latino-américain (SELA), la Banque islamique de développement et d'autres institutions régionales et sous-régionales, et liaison avec la société civile en ce qui concerne les questions liées au commerce international et les données connexes; coopération avec le CCI et le secteur privé en vue du renforcement des capacités et de l'accroissement des exportations des services dans les pays en développement; coopération avec la Banque mondiale, le SELA, Consumers International et l'OCDE ainsi que d'autres institutions régionales et sous-régionales en ce qui concerne la législation et la politique en matière de concurrence et la protection des consommateurs; participation à des réunions de l'OCDE sur le commerce, l'environnement et le développement; la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et activités d'organisations non gouvernementales; consultation et coopération avec la Banque mondiale, le FMI, le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le PNUE, l'ONUDI, les commissions régionales, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile, en ce qui concerne le commerce, l'environnement et le développement; coopération avec la Banque mondiale en ce qui concerne la base de données intégrée et la modélisation, et coordination avec les institutions régionales et sous-régionales pour l'exécution du Programme interactif de diffusion TRAINS; coopération avec les centres de liaison du SGP et les secrétariats chargés de l'intégration régionale pour la réalisation d'activités de coopération technique; liaison avec les membres du consortium de gestion du site Web sur les ressources naturelles et avec les partenaires du programme international de développement fondé sur l'exploitation des ressources naturelles;

- ii) La CNUCED continuera à coordonner ses activités avec celles de tous les organismes s'occupant de produits de base, notamment le Fonds commun pour les produits de base, la FAO, l'OMC, les organisations de producteurs et de consommateurs, les organisations interrégionales et régionales de producteurs, les organisations non gouvernementales et les organismes chargés des produits de base, l'OUA, le SELA, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique parties à la Convention de Lomé, l'Union européenne et l'OCDE;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Missions consultatives et appui y afférent (dans les pays en développement, principalement les pays les moins avancés et les pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, et les pays en transition) en ce qui concerne les politiques de développement liées au commerce suite au Cycle d'Uruguay (2); analyse économique des conséquences sur le développement des nouvelles questions qui se posent en matière de commerce international (4); assistance aux pays en développement pour les aider à comprendre le système commercial multilatéral et à adhérer à l'OMC (10); assistance aux pays en développement pour les aider à définir leurs objectifs de négociation; participation aux réunions régionales et nationales sur les questions relatives au commerce international, y compris celles relatives aux données sur le commerce (5); meilleure sensibilisation au SGP et à d'autres arrangements préférentiels et

meilleure exploitation des possibilités (6); renforcement de la capacité des pays en développement dans les secteurs des services et identification des possibilités d'exportation dans le secteur des services (6); collaboration avec le secteur privé des services dans les pays en développement en vue de l'amener à participer davantage à l'élaboration des politiques et à accroître ses exportations (2); adoption, révision et application de la législation en matière de concurrence et de protection du consommateur dans les pays en développement et les pays en transition (8); renforcement de la capacité des pays en développement de coordonner les politiques de commerce, de l'environnement et de développement (6); assistance aux pays en développement afin de les aider à prendre des mesures dans le cadre de l'Initiative Biotrade (10); services consultatifs aux gouvernements et aux producteurs, exportateurs et importateurs de produits de base sur l'utilisation d'instruments de gestion des risques liés à la fluctuation des prix des produits de base et les outils de financement structuré (6); assistance aux pays en développement en ce qui concerne les aspects techniques et politiques de la valorisation des ressources, en particulier pour les pays les moins avancés, y compris des conseils en vue d'un développement induit par le secteur minier et d'une approche intégrée et participative de la gestion des ressources de base en vue du développement durable (2); et formation des centres de liaison des groupements régionaux sur des questions relatives aux données sur le commerce (2);

- ii) Formation de groupe. Séminaires et appui y afférent (à l'intention des pays en développement, principalement les pays les moins avancés et les pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, et les pays en transition) dans les domaines suivants : assistance aux pays en développement afin de les aider à comprendre, du point de vue du développement, le système commercial multilatéral, y compris les nouvelles questions relatives au commerce international, et à définir des «mesures en faveur du commerce» (2); adhésion des pays en développement et des pays en transition à l'OMC, y compris une assistance leur permettant de mieux comprendre leurs droits et obligations au titre de l'OMC (2); renforcement des capacités des pays en développement dans le secteur des services et identification des possibilités d'exportation; séminaires nationaux sur le SGP, d'autres lois sur le commerce et arrangements commerciaux (8); élaboration de cours de formation dans le domaine du commerce international (TRAINFOR-TRADE), y compris sur le SGP, la diplomatie commerciale, le commerce et l'environnement, et d'autres questions de politique commerciale (10); formation des centres de liaison des groupements régionaux aux questions relatives aux données sur le commerce (2); adoption et application de la législation en matière de concurrence et de protection du consommateur (8); formation et renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne le commerce, l'environnement et le développement (6); et dans le cadre de l'Initiative Biotrade (4); ateliers multinationaux et nationaux visant à apporter un appui fonctionnel aux politiques gouvernementales relatives aux exportations et aux importations de produits de base et à l'application d'instruments de gestion des risques (2); mise en place de nouvelles bourses des produits de base; utilisation de nouvelles techniques de financement des produits de base comme les émissions de titres garantis par des actifs (2); politiques, pratiques et gestion en matière de diversification des produits de base, surtout dans les pays les moins avancés, transformation des produits de base en vue d'une diversification horizontale et verticale; programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'exploitation minière, de l'environnement et du développement (6); ateliers sur l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication aux fins de la valorisation des ressources naturelles (2); installation et formation en vue de l'exploitation du système TRAINS dans certains centres de liaison nationaux et des groupements régionaux et sous-régionaux, notamment de spécialistes du commerce et de stagiaires à Genève; et formation en cours d'emploi du personnel de certains groupements régionaux et sous-régionaux en vue d'une collaboration interactive dans le cadre du système TRAINS;
- iii) Projets sur le terrain. Projets dans les domaines suivants : renforcement des capacités d'élaboration de politiques commerciales dans les pays les moins avancés et les pays africains; SGP et

autres arrangements commerciaux préférentiels (2); système commercial multilatéral, y compris les nouvelles questions; adhésion à l'OMC (10); renforcement des capacités d'élaboration de politiques dans le secteur des services et renforcement de l'interaction entre les décisions nationales et le commerce régional et international des services en Afrique (4); collaboration avec le secteur privé en vue de la promotion du commerce des services dans les pays en développement et les pays en transition dans le cadre de leur intégration au système commercial international (3); renforcement de l'assistance aux pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale par la mise au point de cours de formation et d'une formation de formateurs (12); renforcement des capacités d'élaboration de politiques concernant la législation en matière de concurrence et de protection des consommateurs (6); commerce et environnement (4); Initiative Biotrade (4); et assistance aux pays en développement afin de les aider à mettre en place des institutions permettant d'utiliser les instruments financiers modernes aux fins de la production et du commerce des produits de base.

Ressources nécessaires

Postes

- 11A.56 Les ressources prévues (16 087 200 dollars), qui accusent une diminution de 708 600 dollars, doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 11A.16. La diminution de 708 600 dollars est le résultat net des transferts proposés d'un poste D-1 au sous-programme 1, Mondialisation et développement, et d'un poste P-5 au sous-programme 2, Investissement, développement des entreprises et technologie, et de l'effet report de la suppression d'un poste D-1 en 1999. Les transferts proposés s'expliquent par la réorganisation des activités dans le cadre du sous-programme, y compris la réalisation de nouveaux travaux sur les liens entre les investissements et le commerce.

Consultants et experts

- 11A.57 Les ressources prévues (399 500 dollars), en augmentation de 33 700 dollars, doivent permettre de couvrir les dépenses ci-après : a) les services extérieurs de consultants spécialisés (239 700 dollars, montant inchangé) pour la réalisation des travaux suivants : i) analyse approfondie des questions complexes relatives au commerce international, en particulier dans le contexte des négociations commerciales multilatérales à venir, y compris l'étude du point de vue du développement des questions les plus importantes relatives aux services et au commerce international qui feront l'objet de nouvelles négociations commerciales multilatérales, compte tenu de la nécessité pour les pays en développement d'adopter des mesures en la matière; étude approfondie des questions liées au commerce électronique, l'objectif étant d'aider les pays en développement à tirer pleinement parti du commerce électronique; les facteurs ayant une influence sur les exportations des pays en développement dans le domaine des services, en particulier les services aux entreprises et les services spécialisés, ainsi que le mouvement des personnes; contribution à l'élaboration d'une base de données sur les mesures ayant des répercussions sur le commerce et les services; et ii) étude approfondie des facteurs ayant une incidence sur le développement et le commerce des produits de base; études approfondies des nouvelles questions liées à la diversification des produits de base et à la gestion des risques; étude approfondie des progrès réalisés sur le plan technologique et leur incidence sur l'utilisation des matériaux traditionnels; services de consultants aux fins de la révision de la législation modèle en matière de concurrence et étude approfondie des relations entre les politiques de la concurrence et celles du commerce; analyse approfondie des incidences sur le plan du commerce et du développement des nouvelles mesures internationales en faveur de l'environnement et étude approfondie de la corrélation entre les questions relatives à l'environnement et au commerce dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration régionale; b) les frais de participation aux réunions de sept groupes spéciaux d'experts, comme indiqué au paragraphe 11A.55 a) iii) (159 800 dollars, soit une augmentation de 33 700 dollars).

Voyages

11A.58 Un montant de 239 700 dollars, qui accuse une diminution de 32 000 dollars, doit permettre de financer les dépenses de voyage du personnel appelé à participer à des réunions interrégionales, régionales et sous-régionales concernant des questions qui feront l'objet du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales; à des consultations avec les gouvernements sur des questions relatives au sous-programme et à des réunions portant sur le programme de travail, ainsi qu'à des missions consultatives qui seront organisées à la demande des États Membres, en particulier des pays les moins avancés.

Services contractuels

11A.59 Un montant inchangé de 40 200 dollars doit permettre de couvrir les frais d'impression des publications en série prévues au titre du sous-programme, y compris les séries A, B, C et D, comme indiqué au paragraphe 1-1A.55 b) i).

Sous-programme 4 Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale

Tableau 11A.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	11 904,3	12 282,3	40,5	0,3	12 322,8	224,8	12 547,6
Consultants et experts	131,8	213,3	–	–	213,3	3,8	217,1
Voyages	144,3	194,3	–	–	194,3	9,4	203,7
Services contractuels	7,0	29,1	38,0	130,5	67,1	1,2	68,3
Total	12 187,4	12 719,0	78,5	0,6	12 797,5	239,2	13 036,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	1 257,5	1 133,2	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	1 189,9
			b) Activités de fond	
	4 378,4	2 951,8	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	3 099,4
	17 828,9	15 935,1	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	16 732,0
Total	23 464,8	20 020,1		21 021,3
Total 1) et 2)	35 652,2	32 739,1		34 058,0

Tableau 11A.18

Postes nécessaires

Sous-programme : Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	8	8	–	–	3	3	11	11
P-4/3	21	21	–	–	–	–	21	21
P-2/1	8	8	–	–	–	–	8	8
Total	41	41	–	–	3	3	44	44
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	18	18	–	–	4	4	22	22
Total	18	18	–	–	4	4	22	22
Total général	59	59	–	–	7	7	66	66

11A.60 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, qui fournit aussi un appui fonctionnel à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

11A.61 Il vise essentiellement à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays dont les économies sont structurellement faibles et vulnérables, et les pays en transition à se doter de services d'appui au commerce – douanes, transports (service intéressant en particulier les pays en développement et en transition sans littoral et de transit), banques et assurances, télécommunications, information commerciale, etc. – adaptés à leur situation, en mettant l'accent sur les besoins des petites et moyennes entreprises, des microentreprises et du secteur non structuré. À cette fin, la Division procédera à une évaluation des services d'appui au commerce susceptibles d'aider les petites et moyennes entreprises et proposera divers moyens de les améliorer (révision des politiques, diffusion des meilleures pratiques et utilisation de moyens de formation modernes et accessibles à un large public, des technologies de l'information et des réseaux mondiaux), en prêtant une attention particulière au commerce électronique. Elle diffusera ses

propositions au moyen de rapports et d'exposés, en particulier via Internet, de manière à bénéficier d'informations en retour et de conseils et lancera et appuiera des projets de coopération technique qui permettent de leur donner une application concrète. Elle examinera et évaluera les progrès réalisés dans le domaine de l'efficacité commerciale, notamment l'expérience acquise à ce jour relativement au fonctionnement et à l'interconnexion des pôles commerciaux, et élaborera et diffusera des modèles de prestation de services adaptés aux exigences des petites entreprises du secteur non structuré, à l'aide de dispositifs qui permettent une interaction entre le secteur privé et les collectivités locales. Enfin, elle appuiera la mise en oeuvre de programmes de renforcement des capacités de formation en matière de commerce international (programme TRAINFORTRADE).

Réalisations escomptées

11A.62 Durant l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme devrait permettre : a) de faire mieux comprendre aux décideurs des secteurs public et privé quels sont les besoins des pays en développement et en transition – en particulier de leurs microentreprises et de leurs petites et moyennes entreprises – en matière de services d'appui au commerce et d'efficacité commerciale; et b) d'accroître la capacité de ces pays de se doter de services d'appui au commerce efficaces et de tirer parti des possibilités qu'offre l'expansion du commerce électronique.

Produits

11A.63 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le sous-programme donnera lieu aux activités ci-après :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Services fonctionnels. Réunions de la dixième session de la CNUCED (18); réunions de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (10) et de ses groupes d'experts (18); et réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants;
 - a. Assemblée générale. Rapports sur la situation en matière de transit des États d'Asie centrale sans littoral et des pays en développement de transit avoisinants; et sur les mesures spécifiques qu'appellent les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
 - b. Conseil du commerce et du développement. Contribution à l'établissement du rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, des chapitres pertinents du rapport annuel intitulé «Les pays les moins avancés» et de deux rapports intérimaires sur les mesures spécifiques qu'appellent les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral;
 - c. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Établissement des chapitres du rapport du Secrétaire général à la Conférence concernant les questions relatives à l'infrastructure des services pour le développement et à l'efficacité commerciale;
 - d. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Établissement de deux rapports à la Commission sur des sujets qu'elle doit déterminer; et de trois rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions spécifiques que celle-ci doit déterminer;
 - iii) Groupes spéciaux d'experts. Huit réunions sur : la mise en valeur des ressources humaines des services d'appui au commerce; les transports et la facilitation du commerce; les questions juridiques liées au commerce électronique; l'assurance-crédit à l'exportation; les moyens de paiement électroniques; le commerce électronique et les logiciels mis au point par les pôles

commerciaux; l'impact économique du commerce électronique et ses incidences sur le développement (2 réunions);

- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Promotion d'instruments juridiques : aide aux pays en développement aux fins de l'application des instruments, règles et normes juridiques internationaux appelés à régir le commerce électronique, mis au point par les organes internationaux pertinents; élaboration et promotion d'accords types internationaux relatifs au transport en transit et au transport multimodal; promotion d'instruments juridiques relatifs au commerce électronique et au transport multimodal internationaux; élaboration d'instruments juridiques et de normes à l'intention des pôles commerciaux et promotion de ces instruments et de ces normes;
 - ii) Publications périodiques (16) : *Étude sur les transports maritimes* (2 numéros); *Bulletin sur les pôles commerciaux* (4 numéros); *Étude sur les pôles commerciaux* (2 numéros); *Bulletin TRAINMAR* (4 numéros); *Bulletin sur les transports* (2 numéros); *Monographies de la CNUCED sur la gestion des ports* (2);
 - iii) Publications non périodiques sur : l'efficacité des transports (2 publications); le cadre général du commerce électronique et du développement; les directives juridiques sur le commerce électronique élaborées à l'intention des pôles commerciaux (2 publications); le cadre institutionnel régional et international élaboré à l'intention de ces derniers; les grandes tendances de l'évolution du droit commercial international; la mise en valeur des ressources humaines des services d'appui au commerce (2 publications); et un manuel sur la facilitation du commerce;
 - iv) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs. Établissement de la documentation technique concernant le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et le système douanier informatisé (SYDONIA); actualisation de ces systèmes; actualisation du progiciel MULTISHIP; élaboration et actualisation de matériaux de formation relatifs aux ports et aux transports, dont le programme TRAINFORTRADE de formation à la gestion des ports, «Port Certificate»; élaboration de matériaux pédagogiques relatifs au commerce international, dont le programme TRAINFORTRADE de développement du commerce international; établissement, en coopération avec le Centre du commerce international, des matériaux nécessaires à l'élaboration de cours sur : la gestion des risques financiers; le crédit documentaire; l'assurance et la garantie du crédit à l'exportation; et l'assurance de marchandises. Élaboration de matériaux relatifs aux services d'information financière destinés aux établissements de microcrédit et logiciels et documentation destinés aux petites et moyennes compagnies d'assurance, dont une pochette d'information sur l'autoévaluation en matière d'efficacité commerciale; élaboration d'un CD-ROM relatif au réseau mondial des pôles commerciaux (GTPNet); maintenance/mise à jour du logiciel d'exploitation de ce réseau; maintenance/mise à jour de la base de données sur les possibilités du commerce électronique; et création (en cours) et mise à jour du site interactif de la Division sur le Web;
 - v) Opuscules, brochures, fiches et pochettes d'information. Élaboration de matériaux et de pochettes d'information sur le GTPNet, la promotion de l'application des systèmes relatifs aux communautés portuaires et le commerce électronique dans les pays d'Afrique et les pays les moins avancés, de fiches d'information sur les pôles commerciaux, de supports vidéo sur les systèmes SYDONIA et SIAM, les pôles commerciaux et le microfinancement et de divers autres matériaux d'information relatifs aux activités du sous-programme;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) La Division coopérera étroitement avec les organes intergouvernementaux extérieurs au système des Nations Unies ci-après : Organisation mondiale du commerce (aux fins, en particulier, de l'établissement des règles de l'OMC relatives à la facilitation du commerce et au commerce

électronique), Organisation pour la coopération et le développement économiques (commerce électronique), Organisation mondiale des douanes (SYDONIA) et banques de développement régionales;

- ii) Des relations étroites seront établies avec de multiples entités privées et organisations non gouvernementales qui contribuent à la réalisation des objectifs du sous-programme, en particulier le suivi du Sommet des partenaires pour le développement, tenu à Lyon (France) en novembre 1998 : Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA), Association internationale des ports (AIP), Union internationale des transporteurs routiers (UITR), Union internationale des chemins de fer (UICF), Chambre internationale de commerce, Comité maritime international, Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres, Association des centres internationaux d'affaires, Internet Society (Association Internet), établissements d'enseignement supérieur membres du programme de formation TRAINFORTRADE, associations d'exportateurs, organismes de promotion et de facilitation du commerce, prestataires de services Internet, entreprises privées et établissements universitaires appropriés;
 - iii) La Division maintiendra des contacts étroits avec les organes de l'ONU et organismes des Nations Unies ci-après : CNUDCI, UNITAR, commissions régionales, Centre du commerce international (CNUCED/OMC), Banque mondiale, FMI, UIT, ONUDI, OMI, OIT et OMPI et participera à leurs activités concernant notamment les questions ci-après : aspects juridiques du commerce électronique, facilitation du commerce, transport en transit, normes applicables aux échanges d'informations et au commerce électronique et coordination des moyens à utiliser pour mettre en valeur les ressources humaines des services d'appui au commerce et du programme TRAINFORTRADE (question intéressant en particulier le Centre du commerce international). Des réunions de coordination trilatérales se tiendront avec le Centre du commerce international et la Commission économique pour l'Europe;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Une cinquantaine de services consultatifs seront fournis sur demande à des pays en développement sur les sujets suivants : formulation de politiques nationales visant à promouvoir les infrastructures de services pour le développement et l'efficacité commerciale, moyennant l'application des recommandations formulées par le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale concernant les douanes, les transports, les banques et les assurances, les télécommunications, l'information commerciale et les pratiques commerciales, ainsi que des accords de partenariat conclus avec certaines entités publiques et privées lors du Sommet des partenaires pour le développement tenu à Lyon (France) en novembre 1998; évaluation de l'efficacité des services d'appui au commerce des pays en développement; aide à l'élaboration et à la négociation d'accords sur le transport en transit; facilitation du commerce et du transport grâce à la normalisation, à l'harmonisation et à la simplification des codes, des procédures et des formulaires; création d'un cadre juridique pour la promotion et la facilitation du commerce et des transports internationaux; fourniture d'une assistance aux pays en développement en vue de les aider à adapter leur législation aux exigences du commerce électronique; élargissement de l'accès des petites et moyennes entreprises, des microentreprises et du secteur non structuré aux services bancaires et aux services d'assurance; renforcement, au niveau local, des capacités de formation à la gestion des services d'appui au commerce et de la coordination des activités de coopération dans ce domaine; amélioration des politiques relatives à la mise en valeur des ressources humaines (aspects pratiques); promotion d'un environnement juridique qui encourage le placement de fonds privés sur les marchés financiers au profit des populations pauvres; fourniture de services d'appui au commerce spécialement destinés au secteur non structuré et aux microentreprises; création et gestion de pôles commerciaux et utilisation des services mis à disposition par le GTPNet; promotion du commerce électronique, l'accent étant mis tout particulièrement sur les pays les moins avancés et les pays dont l'économie est

structurellement faible et vulnérable ainsi que sur les petits utilisateurs comme les petites et moyennes entreprises;

- ii) Formation de groupe. Recensement des besoins des pays en développement en matière de formation et élaboration des cours dispensés au titre du programme de formation au commerce international (TRAINFORTRADE) (quatre séminaires de deux semaines); réalisation d'enquêtes sur les besoins en matière de formation dans les domaines des services d'appui au commerce, du microfinancement et du commerce électronique; conception, organisation et encadrement (notamment établissement, validation et adaptation de matériaux de formation devant faire l'objet d'une large diffusion) de 12 programmes de formation, séminaires, conférences et ateliers destinés à des responsables publics et à des entrepreneurs des pays en développement, portant sur les sujets suivants : gestion des transports (dont le transport en transit) et d'autres services d'appui au commerce; réforme et informatisation des douanes; instruments de localisation des marchandises; facilitation du commerce et transport multimodal; aspects juridiques du commerce et des transports internationaux; réglementation et supervision des services d'assurance; assurance et garantie de crédit à l'exportation; assurance de marchandises, crédit documentaire et gestion des risques financiers; séminaires régionaux sur le commerce électronique et la gestion des pôles commerciaux; tables rondes nationales annuelles consacrées à des études de cas sur l'évaluation de l'efficacité commerciale; microcrédit; et formation de cadres d'établissements de formation;
- iii) Projets opérationnels. Contribution de fond et appui technique à l'exécution d'environ 80 projets opérationnels intéressant les domaines suivants : informatisation et réforme des douanes (SYDONIA), localisation de marchandises (SIAM) et facilitation du commerce et transport multimodal (en particulier dans les pays en développement et en transition sans littoral et de transit, où il est prévu de combiner les systèmes SYDONIA et SIAM pour mettre au point des logiciels qui permettent de suivre le cheminement des marchandises en transit); fourniture d'une assistance aux fins de la formulation et de l'application d'accords relatifs au transport en transit; fourniture d'une assistance aux fins de la promotion de la participation du secteur privé au développement et à l'amélioration des transports et des services connexes, y compris les services portuaires; renforcement, au niveau local, des capacités de formation à la gestion des services d'appui au commerce, notamment dans le cadre du programme TRAINMAR, et de la coordination des activités de coopération dans ce domaine; mise en valeur des ressources humaines des pays en développement dans les domaines du commerce et des services connexes (TRAINFORTRADE); microcrédit, notamment élaboration et application d'un système pilote de gestion informatisée de microcrédits, et services d'assurance pour le secteur non structuré; création de pôles commerciaux et interconnexion et renforcement des pôles existants aux fins du développement de leurs services financiers et de leur capacité de formation; et promotion de la participation des pays en développement au commerce électronique.

Ressources nécessaires

Postes

- 11A.64 Le montant demandé (12 322 800 dollars), qui accuse une augmentation de 40 500 dollars, permettra de financer les postes indiqués au tableau 11A.18. L'augmentation de 40 500 dollars résulte du redéploiement d'un poste P-4 du sous-programme 2 (Investissement, développement des entreprises et technologie) au présent sous-programme – qui permettra de mieux administrer le programme relatif aux pôles commerciaux, conformément aux conclusions d'une évaluation externe récente – et du redéploiement d'un poste P-3 du présent sous-programme à un service d'appui aux programmes.

Consultants et experts

- 11A.65 Le montant demandé (213 300 dollars), inchangé, permettra : a) de financer des services spécialisés (173 300 dollars) aux fins ci-après : réalisation d'une étude sur les transports maritimes et de plusieurs études sur

l'efficacité des transports; établissement de rapports sur la gestion de la qualité des opérations portuaires et des transports et sur les aspects techniques des accords relatifs au transit; maintenance du progiciel MULTISHIP II; établissement d'un manuel sur les aspects juridiques de l'efficacité commerciale; établissement d'un rapport sur les aspects juridiques du commerce électronique, à soumettre au groupe spécial d'experts chargé de la question; établissement d'un rapport sur l'assurance-crédit, l'affacturage et le crédit-bail et sur leur utilisation aux fins du commerce électronique; mise en place sur Internet d'une base de données mondiale sur le financement du commerce et l'assurance-crédit; contribution à des cours de formation prioritaires, notamment conception et mise à jour de matériaux pédagogiques, contrôle de la qualité de matériaux de formation et utilisation de techniques d'apprentissage à distance; établissement d'un rapport sur les directives juridiques applicables au commerce électronique et aux pôles commerciaux; mise à jour et maintenance du GTPNet; mise au point d'activités de formation concernant les pôles commerciaux sur Internet; création d'un site et de bases de données relatifs aux pôles commerciaux sur Internet; établissement de supports vidéo concernant les systèmes SIAM et SYDONIA, les pôles commerciaux et le microfinancement; et b) de financer les réunions des huit groupes d'experts dont il est question au paragraphe 11A.63 a) iii) ci-dessus (40 000 dollars).

Voyages

- 11A.66 Le montant demandé (194 300 dollars), inchangé, doit permettre à la Division de consulter les gouvernements, les commissions régionales, divers organes régionaux et internationaux, les institutions financières et des organisations privées au sujet de questions liées à l'exécution du programme de travail et des missions d'établissement des faits et de dispenser des services consultatifs aux pays en développement et en transition intéressés.

Services contractuels

- 11A.67 Le montant demandé (67 100 dollars), qui accuse une augmentation de 38 000 dollars, servira à financer les frais d'impression des publications programmées par la Division, dont l'*Étude sur les transports maritimes* (annuelle) et l'*Étude sur les pôles commerciaux*. Il a été calculé sur la base des dépenses effectuées précédemment et tient compte du programme de publication de la Division.

Sous-programme 5

Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires

Tableau 11A.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	7 004,9	3 369,4	127,2	3,7	3 496,6	79,0	3 575,6
Autres dépenses de personnel	–	–	226,3	–	226,3	4,1	230,4
Consultants et experts	158,8	221,8	–	–	221,8	4,0	225,8
Voyages	106,6	217,2	–	–	217,2	10,6	227,8
Services contractuels	82,7	80,7	–	–	80,7	1,4	82,1
Total	7 353,0	3 889,1	353,5	9,0	4 242,6	99,1	4 341,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	13,9	55,7	ii) Des activités extrabudgétaires	58,5
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	12,9	–	PNUD	–
	591,2	857,2	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	900,1
Total	618,0	912,9		958,6
Total 1) et 2)	7 971,0	4 802,0		5 300,3

Tableau 11A.20

Postes nécessaires

Sous-programme : Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	3	4	–	–	–	–	3	4
P-2/1	2	1	–	–	–	–	2	1
Total	10	10	–	–	–	–	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	6	6	–	–	–	–	6	6
Total	6	6	–	–	–	–	6	6
Total général	16	16	–	–	–	–	16	16

- 11A.68 La coordination de l'exécution de ce sous-programme sera confiée au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Conformément à la décision prise par la Conférence à sa neuvième session, la question des pays les moins avancés constitue à la CNUCED un thème intersectoriel dont les divers aspects sectoriels sont traités par les différentes divisions de cette dernière dans le cadre de leurs mandats respectifs. Pour les travaux de ce sous-programme, il faut pleinement mobiliser tous les organes et organismes du système des Nations Unies ainsi que les autres institutions compétentes et assurer la coordination de leurs activités.
- 11A.69 Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme viseront à faciliter l'intégration et une participation accrue des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires à l'économie mondiale et au système commercial international. Elles consisteront notamment à i) coordonner l'ensemble des activités de la CNUCED relatives aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires et suivre la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et de la partie pertinente d'autres programmes d'action des Nations Unies; ii) fournir des services fonctionnels pour les réunions de l'Assemblée générale, de la CNUCED et d'autres organes intergouvernementaux; iii) contribuer à l'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action, auquel le Conseil du commerce et du développement procède chaque année; iv) gérer le Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés et contribuer à mobiliser des ressources pour l'alimenter; v) participer aux préparatifs de la dixième session de la Conférence; vi) réaliser les travaux nécessaires pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; vii) réaliser des travaux en vue de l'application par la CNUCED des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, en particulier dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés liée au commerce; viii) suivre la mise en oeuvre du cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, et élaborer des rapports et fournir des données à l'Assemblée générale pour l'examen du point de l'ordre du jour ayant trait aux problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral; et ix) contribuer à l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

- 11A.70 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on s'attachera à intensifier les efforts déployés aux niveaux national et international pour assurer l'application effective du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés ainsi que des recommandations formulées à l'issue de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action. Dans ce contexte, une attention prioritaire sera accordée à l'application des résolutions 53/182 et 52/187 de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; de la décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement concernant l'application par la CNUCED des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés; des conclusions concertées que le Conseil du commerce et du développement a adoptées à sa quarante-troisième session, concernant la mise au point de programmes de pays intégrés visant à renforcer la capacité de production de biens et de services commercialisables des pays les moins avancés; ainsi que des conclusions concertées ayant trait aux pays les moins avancés que le Conseil du commerce et du développement a adoptées à ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions.
- 11A.71 L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/187, a décidé que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aurait lieu en 2001. La priorité sera donc donnée à la préparation de la Conférence. Des modalités seront mises au point pour assurer la participation d'autres organisations et des parties prenantes. Afin de faciliter un consensus international, il est proposé de procéder à des consultations en commençant au niveau des pays, puis en passant au niveau régional ou continental, ces consultations préparatoires devant conduire à la Conférence elle-même.

Bilan escompté

- 11A.72 On s'attend à pouvoir dresser, à la fin de l'exercice biennal, le bilan suivant : a) préparatifs efficaces de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et fourniture à celle-ci de services de secrétariat et de services fonctionnels de qualité; b) développement des possibilités commerciales des pays les moins avancés grâce à l'apport d'une coopération technique adaptée à chaque pays dans le contexte du cadre intégré interinstitutions pour l'assistance technique aux pays les moins avancés liée au commerce; c) meilleure intégration des pays en développement sans littoral au système commercial mondial grâce à la facilitation du transit; et d) accomplissement de progrès dans l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Produits

- 11A.73 Les produits, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, seront les suivants :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Fourniture de services fonctionnels à des réunions. Quatre séances de la deuxième Commission de l'Assemblée générale; 18 séances de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; 12 séances plénières du Conseil du commerce et du développement; les séances de la réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés; 20 séances du Comité préparatoire intergouvernemental pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; 6 réunions interinstitutions; 14 séances de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; 6 tables rondes sectorielles, thématiques ou portant sur des pays donnés prévues pendant la Conférence; 6 réunions d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral ou de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et d'aide au développement; et 3 réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Assemblée générale. Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; rapport intérimaire sur certaines mesures visant à répondre aux besoins et problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral; et contributions aux

- rappports sur l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2);
- b. Conseil du commerce et du développement. Rapports sur : les pays les moins avancés (2); l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2); l'application par la CNUCED des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés (2);
 - c. Commissions de la CNUCED et réunions d'experts. Rapports et autres contributions au suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/51/308, par. 113);
 - d. Réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés. Réunion d'information et élaboration de notes d'information, selon que de besoin;
 - e. Comité préparatoire intergouvernemental pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cinq rapports sur : la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; des réunions ad hoc d'experts (3); la contribution de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, au développement des pays les moins avancés;
 - f. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Quatre rapports sur : les réunions préparatoires intergouvernementales de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2) (2001); la réunion interinstitutions et les tables rondes sectorielles, thématiques ou portant sur des pays donnés (2);
 - g. Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral ou de transit et de représentants de pays donateurs et d'institutions financières et d'aide au développement (sous réserve de la décision que l'Assemblée générale prendra à sa cinquante-quatrième session). Rapport sur de nouvelles mesures (deux sujets sélectionnés) visant à améliorer les systèmes de transport en transit des pays en développement sans littoral; et trois documents de base sur les systèmes de transport en transit dans les pays sans littoral d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie;
 - h. Commission du développement durable. Contributions au rapport annuel sur l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- iii) Autres services fournis. Réunions de groupes spéciaux d'experts. Réunions d'experts sur l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et le système commercial international (deux en Afrique, dont l'une portera également sur les Amériques, et une dans la région de l'Asie et du Pacifique); et une sur l'examen des progrès réalisés dans l'application des recommandations en faveur des pays les moins avancés faites par les grandes conférences mondiales organisées sous l'égide des Nations Unies;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire /fonds extrabudgétaires)*
 - i) Publications en série. Rapport annuel sur les pays les moins avancés (2);
 - ii) Publications isolées. Obstacles liés au commerce décourageant les investissements propres à accroître les capacités de production des pays les moins avancés (trois monographies); et le Système généralisé de préférences et le Système global de préférences commerciales dans les pays les moins avancés;
 - iii) Supports techniques. Mise au point et maintenance de la base de données statistiques sur les pays les moins avancés, y compris dans le contexte des travaux du Groupe administratif interinstitutions créé conformément au Cadre intégré pour assurer le service du Groupe de travail interinstitutions

et le suivi de l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, et mise à jour des profils statistiques et des fiches d'information qui figurent sur les pages Web consacrées aux pays les moins avancés; travaux méthodologiques et statistiques aux fins de l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité des petits pays insulaires en développement;

- iv) Communiqués de presse, conférences de presse. Points de presse, interviews et conférences de presse sur des questions entrant dans le cadre du sous-programme, notamment le lancement des rapports annuels sur les pays les moins avancés, et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions.* Compte tenu du rôle joué par la CNUCED en tant que centre de liaison du système des Nations Unies aux fins du suivi de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés à l'échelle mondiale et aux fins des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à coordonner les activités de la CNUCED avec celles des commissions régionales et des autres organismes intéressés du système des Nations Unies ou extérieurs au système, et à mettre à profit les capacités du système pour étudier et analyser la situation sociale et économique des pays les moins avancés. À cette fin, les activités ci-après seront menées durant l'exercice biennal 2000-2001 :
 - i) Collaboration étroite avec les institutions intergouvernementales régionales et sous-régionales et les commissions régionales; participation aux réunions régionales et sous-régionales prévues dans le Programme d'action, et notamment élaboration, selon que de besoin, de mémoires et de notes dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et notamment fourniture d'un appui aux activités régionales qui seront entreprises par les commissions régionales compétentes;
 - ii) Collaboration et coordination étroites avec les organismes et organisations s'occupant de questions ayant trait au commerce, tels que l'OMC, le CCI, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, la FAO, l'ONUDI et l'OMPI, et les autres organismes d'aide au développement intéressés, pour le suivi de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés; la conception et l'exécution de programmes de pays intégrés pour les pays les moins avancés; la contribution et la participation aux travaux du Groupe de travail interinstitutions créé conformément au Cadre intégré (décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement) (les activités ci-dessus seront principalement financées par des fonds extrabudgétaires); et la contribution et la participation aux travaux du Sous-Comité de l'OMC sur les pays les moins avancés et au lancement du rapport annuel sur les pays les moins avancés;
 - iii) Aider les pays les moins avancés à se consulter sur des questions d'intérêt commun dans le cadre de l'application du Programme d'action, notamment sur le Système généralisé de préférences et le Système global de préférences commerciales et pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en leur fournissant des notes d'information et en participant à des réunions;
 - iv) Contribution aux travaux du Comité des politiques de développement ayant trait aux critères d'identification des pays les moins avancés et aux indicateurs de vulnérabilité des petits pays insulaires en développement grâce à l'élaboration de notes analytiques intersectorielles et à la participation aux réunions du Comité;
 - v) Collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et d'autres organes compétents, en particulier pour ce qui est de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et des parties d'Agenda 21 et de l'Agenda pour le développement consacrées aux pays les moins avancés et aux pays en

- développement sans littoral ou insulaires, et contributions aux réunions organisées par le Département et/ou aux documents établis par ce dernier;
- vi) Contribution et participation aux réunions organisées par les organes intergouvernementaux d'autres entités des Nations Unies et les institutions spécialisées qui s'occupent des problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral;
 - vii) Participation à des réunions intergouvernementales régionales et interrégionales de petits pays insulaires en développement et fourniture de services fonctionnels pour ces réunions;
 - viii) Liaison avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, pour les travaux concernant les pays les moins avancés, en particulier ceux réalisés dans le contexte de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; participation et contribution aux réunions;
 - ix) Participation à des tables rondes du PNUD et à des réunions de groupes consultatifs de la Banque mondiale, élaboration de documents analytiques et de notes thématiques intersectorielles et contribution aux préparatifs des tables rondes et des réunions de groupes consultatifs ainsi qu'à l'élaboration de déclarations;
 - x) Contribution et participation aux réunions du Conseil consultatif du Secrétariat du Commonwealth et de l'Équipe spéciale de la Banque mondiale chargée des questions concernant les petits États;
 - xi) Fourniture de services fonctionnels au Comité administratif de coordination et à ses organes subsidiaires (préparation d'exposés, de notes thématiques, etc. concernant les pays les moins avancés);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Appui et coordination des activités menées au titre du Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés liée au commerce : fourniture d'un appui pour la mise au point d'un programme intégré, au niveau des pays, de renforcement des capacités d'exportation, et pour les travaux liés aux activités de coopération technique prévues dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Chaque programme de pays comprend un certain nombre de projets d'assistance technique qui seront exécutés dans le cadre des sous-programmes pertinents, et le Bureau du Coordonnateur spécial coordonnera l'exécution des activités relevant des différents projets entrant dans le cadre des programmes multinationaux;
 - ii) Services consultatifs. Une trentaine de missions consultatives seront entreprises dans des pays parmi les moins avancés et des pays en développement sans littoral ou insulaires : assistance et appui aux pays et aux organes régionaux pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; et suivi et évaluation des projets et programmes de coopération technique, en particulier ceux réalisés dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Contribution aux préparatifs des tables rondes et, à ce titre, fourniture d'un appui aux gouvernements de pays parmi les moins avancés et aux bureaux extérieurs du PNUD pour la rédaction des monographies par pays; apport d'une aide aux gouvernements des pays les moins avancés pour l'établissement de documents de fond et de programmes pluriannuels de coopération technique liée au commerce pour présentation à des tables rondes concernant des questions commerciales organisées dans le contexte du Cadre intégré et fourniture d'un appui technique à ces tables rondes; contributions aux programmes de pays et aux programmes multinationaux du PNUD, à ses notes de stratégie et à ses ateliers; communication aux pays, sur leur demande, d'études et d'informations sur les questions intéressant les pays les moins avancés, telles que la réforme du secteur financier, l'adhésion à l'OMC ou les incidences pour le développement des systèmes d'échanges multilatéraux; et évaluation des systèmes de transport en transit des pays sans littoral et fourniture d'une assistance pour développer la coopération technique en vue d'améliorer ces systèmes; apport d'une aide

à certains petits pays insulaires en développement pour l'élaboration de projets et programmes de coopération technique; participation aux réunions régionales et interrégionales ayant trait aux petits États insulaires en développement;

- iii) Formation. Cinq ateliers organisés dans des pays en développement parmi les moins avancés, sans littoral ou insulaires, dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau et des programmes de pays intégrés;
- iv) Gestion du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, et notamment mobilisation de ressources, en collaboration étroite avec l'unité administrative chargée de l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED et des appels de fonds, en particulier auprès de sources de financement nouvelles.

Ressources nécessaires

Postes

- 11A.74 Le montant prévu (3 496 600 dollars), qui accuse une augmentation de 127 200 dollars, permettrait de financer les postes indiqués dans le tableau 11A.20. L'augmentation correspond au transfert, du sous-programme 2 (Investissement, développement des entreprises et technologie), d'un poste P-4 afin de renforcer les capacités disponibles pour le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, compensé par le transfert d'un poste P-2 au sous-programme 1 (Mondialisation et développement).

Autres dépenses de personnel

- 11A.75 Un montant de 226 300 dollars est proposé au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), personnel qui sera nécessaire pour aider à élaborer des études et des rapports pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à faire face au surcroît de travail que celle-ci entraînera sans que le programme de travail ordinaire ait à en pâtir.

Consultants et experts

- 11A.76 Le montant proposé (221 800 dollars), qui correspond au maintien des programmes, servira a) à rémunérer des consultants (173 800 dollars) ayant les compétences spécialisées nécessaires pour l'élaboration de documents techniques sur des thèmes sectoriels intéressant les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, ainsi que pour la préparation d'études et d'exposés devant servir pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement elle-même et pour ses préparatifs :
- i) contributions techniques au rapport annuel sur les pays les moins avancés, portant sur des thèmes spécialisés intéressant les pays les moins avancés;
 - ii) contributions techniques à des études destinées à des groupes d'experts chargés d'examiner les mesures visant à accélérer l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et le système commercial international;
 - iii) contributions techniques à des rapports devant être présentés aux réunions préparatoires intergouvernementales de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et au rapport du Secrétaire général à la Conférence;
 - iv) contributions techniques à des tables rondes thématiques, sectorielles ou consacrées à des pays donnés;
 - v) contributions techniques à des études sur le rôle de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, dans le développement des pays les moins avancés;
 - vi) notes techniques et documents d'information destinés à la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral ou de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et d'aide au développement, chargée d'étudier de nouvelles mesures propres à améliorer le système de transport en transit des pays en développement sans littoral, et documents d'information sur les systèmes de transport en transit à l'échelon sous-régional;
 - vii) contributions techniques à l'analyse de questions multilatérales concernant les petits États insulaires en développement; et
 - viii) travaux méthodologiques et statistiques aux fins de l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement/petits

États; et b) à financer les réunions de groupes spéciaux d'experts visées au paragraphe 11A.73 a) iii) ci-dessus (48 000 dollars).

Voyages

11A.77 Le montant prévu (217 200 dollars), qui correspond au maintien des programmes, est destiné à couvrir le coût des déplacements que le Coordonnateur spécial et ses collaborateurs devront effectuer afin de participer à des consultations, de recueillir des données pour l'élaboration de rapports, de participer à des réunions d'organes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, et d'exécuter les activités proposées, y compris des missions sur le terrain en Afrique, dans les Amériques, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Europe.

Services contractuels

11A.78 Il est proposé de maintenir le crédit actuel de 80 700 dollars pour couvrir le coût de l'impression de publications élaborées dans le cadre du sous-programme, en particulier le rapport sur les pays les moins avancés et le programme d'action décennal en faveur des pays les moins avancés.

D. Appui aux programmes

Tableau 11A.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 291,9	12 132,1	200,8	1,6	12 332,9	112,1	12 445,0
Autres dépenses de personnel	1 308,7	1 097,8	–	–	1 097,8	19,9	1 117,7
Consultants et experts	64,4	26,7	–	–	26,7	0,5	27,2
Voyages	55,8	65,1	–	–	65,1	3,1	68,2
Services contractuels	60,6	28,0	–	–	28,0	0,5	28,5
Frais généraux de fonctionnement	3 526,8	2 743,7	(192,4)	(7,0)	2 551,3	46,0	2 597,3
Dépenses de représentation	28,6	39,4	–	–	39,4	0,7	40,1
Fournitures et accessoires	1 256,2	1 362,4	(144,4)	(10,5)	1 218,0	22,0	1 240,0
Mobilier et matériel	658,3	676,6	400,0	59,1	1 076,6	19,4	1 096,0
Total	25 251,3	18 171,8	264,0	1,4	18 435,8	224,2	18 660,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	
	2 523,5	2 015,1	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	2 120,4
			b) Activités de fond	
	–	–	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	–
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–
Total	2 523,5	2 015,1		2 120,4
Total 1) et 2)	27 774,8	20 186,9		20 780,4

Tableau 11A.22

Postes nécessaires

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	2	2	–	–	1	1	3	3
P-5	3	3	–	–	2	2	5	5
P-4/3	14	15	–	–	2	2	16	17
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	20	21	–	–	5	5	25	26
Agents des services généraux								
1re classe	5	5	–	–	–	–	5	5
Autres classes	39	39	–	–	13	13	52	52
Total	44	44	–	–	13	13	57	57
Total général	64	65	–	–	18	18	82	83

11A.79. Des services d'appui aux programmes sont assurés aux organes directeurs, aux unités responsables de la direction exécutive et de l'administration et à celles chargées d'activités de fonds dans le cadre de sous-programmes, afin de les aider à réaliser les produits. Il s'agit notamment de services de gestion des ressources, de services d'appui à des organes intergouvernementaux et de services d'appui en matière d'informatique. Les fonctions des unités correspondantes sont les suivantes : a) fourniture de services pour l'administration du personnel et la gestion budgétaire et financière, la planification des ressources et l'établissement du budget, l'administration des activités de coopération technique et service du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme; b) gestion de la structure intergouvernementale et autres aspects institutionnels liés à la participation de la société civile à des réunions de la CNUCED; services de conférence pour toutes les réunions de la CNUCED, y compris les préparatifs pour la dixième session de la Conférence; suivi des décisions des organes intergouvernementaux pour en assurer l'application à l'échelon institutionnel, préparation du calendrier des réunions de la CNUCED, édition de la documentation et établissement de rapports; suivi de l'application des directives en matière de documentation et rédaction et expédition de la correspondance; et c) services centralisés d'information, notamment dans le domaine des statistiques et pour

le traitement des données; mise en place et tenue à jour de systèmes d'information et services d'appui aux réseaux de micro-ordinateurs.

Activités

11A.80 Pendant l'exercice biennal 2000-2001, les activités ci-après seront entreprises :

- a) *Services d'appui à des organes intergouvernementaux*
 - i) Services techniques pour les réunions d'organes intergouvernementaux :a) Conseil du commerce et du développement (60); Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (40); Commissions (80); réunions de groupes d'experts (120); conférences sur les produits de base (60); consultations entre le Secrétaire général de la CNUCED et le Président du Conseil du commerce et du développement (60); séminaires et groupes d'étude (40); autres réunions spéciales (30); réunion du Groupe intergouvernemental d'experts des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit avec les représentants de pays donateurs et des institutions financières et institutions de développement (10); b) dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (80); troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (70); et réunion en deux parties du Comité préparatoire intergouvernemental (40);
 - ii) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions. Liaison avec le Groupe des 77 et la Chine, Groupes B et D, l'Union européenne et la Commission européenne; contribution et participation aux réunions ministérielles et aux réunions de haut niveau du Groupe des 77 et à celle du Chapitre du Groupe des 77; liaison avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales en ce qui concerne leur participation au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED; coordination avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et le Groupe consultatif commun concernant le Centre du commerce international au sujet des rapports qu'ils doivent soumettre au Conseil du commerce et du développement; services d'appui à la Conférence en ce qui concerne le système global de préférences commerciales entre pays en développement; élaboration et mise en place d'un dispositif de téléconférence interinstitutions; préparation de la documentation et soumission pour traduction; liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève, avec le Siège en ce qui concerne les services de conférence, la documentation, le programme de publications et la présentation de rapports à l'Assemblée générale; participation aux travaux de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications;
- b) *Services administratifs*
 - i) Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts. Services fonctionnels aux réunions. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme: 20 séances;
 - ii) Autres services fonctionnels
 - a. Gestion des ressources humaines. Recrutement, placement et, au besoin, organisation des carrières s'agissant du personnel recruté pour des périodes de durée déterminée (série 100) ou de courte durée (série 300) et des consultants dont les services sont financés à l'aide de crédits inscrits au budget ordinaire; conseils aux responsables concernant la gestion des vacances de poste; recrutement et gestion sous tous ses aspects d'experts et de consultants en matière de coopération technique pour la CNUCED et les autres bureaux des Nations Unies à Genève; administration du personnel y compris la liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève et la prise de décisions administratives ayant trait à l'application du Règlement et du Statut du personnel aux fonctionnaires de la CNUCED;
 - b. Planification du budget-programme. Établissement du projet de budget programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (Budget ordinaire, formation, programme ordinaire

- d'assistance technique); administration des allocations de crédit et tenue à jour des tableaux d'effectifs; ordonnancement des dépenses et rapports sur l'utilisation des ressources approuvées; administration du programme de publications de la CNUCED et des travaux d'imprimerie externes et internes; établissement des rapports sur l'exécution du budget; établissement et administration des allocations de crédit au titre de l'appui aux programmes; centre de liaison pour la mise en place des modules du Système intégré de gestion (SIG) relatifs aux finances et aux états de paie;
- c. Rapports relatifs aux contrôles financiers et comptabilité. Contrôle financier des crédits alloués à la CNUCED au titre du budget ordinaire; comptabilité et rapports financiers, compte tenu des responsabilités confiées à cet égard à la CNUCED en ce qui concerne tous les projets de coopération technique financés par divers donateurs; examen, tenue à jour et rectification des comptes, traitement des bordereaux interservices et des pièces de journal (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires), tenue de dossiers concernant les voyages, les consultants, les activités entreprises au titre du programme ordinaire de coopération technique et les activités de formation, aux fins de l'établissement de rapports; rapports statistiques mensuels sur les vacances de poste;
- d. Services généraux
- i. Achats. Interface avec les divisions de la CNUCED et les équipes chargées des projets sur le terrain ainsi qu'avec l'Office des Nations Unies à Genève et le PNUD pour tout ce qui a trait aux achats de matériel et de fournitures de bureau; saisie des données et contrôle des stocks; et documentation à soumettre au Comité de contrôle du matériel de l'Office des Nations Unies à Genève; transferts d'avoirs à des gouvernements au titre de projets;
- ii. Voyages. Établissement, à l'intention du secrétariat de la CNUCED, de prévisions de dépenses concernant les voyages autorisés de fonctionnaires et ceux des membres des groupes spéciaux d'experts, établissement des autorisations de voyage (formule PT.8) et de fichiers pour le paiement des indemnités de subsistance journalières au titre des activités prévues au budget ordinaire et de celles financées à l'aide de fonds extrabudgétaires;
- iii. Services généraux divers. Gestion des locaux à usage de bureau, y compris l'entretien des locaux pour le secrétariat de la CNUCED;
- c) *Services d'appui informatiques*
- i) Édition électronique. Administration du site Internet en coopération avec le Centre international de calcul; préparation de l'information à afficher; vérifications de la qualité; coordination des travaux des divisions pour planifier et établir la documentation à publier sur CD-ROM ou destinée à d'autres médias électroniques; aide à la mise en page pour toutes les activités de publication, quel que soit le support, et coordination des activités de publication assistée par ordinateur de la CNUCED;
- ii) Infrastructure. Gestion et amélioration de l'infrastructure du réseau local; gestion de la liaison interne et avec l'extérieur ainsi que des systèmes de courrier électronique et de télécopie;
- iii) Analyse et mise au point de systèmes. Tenue à jour d'un descriptif donnant une idée générale de l'ensemble des systèmes informatisés utilisés à la CNUCED; mesures visant à assurer leur compatibilité; mise au point de nouveaux systèmes, contrôle des systèmes utilisés par la CNUCED pour s'assurer qu'ils évoluent à un rythme satisfaisant compte tenu du progrès des pratiques constatées à l'extérieur;
- iv) Applications. Appui opérationnel pour les principales applications : systèmes de gestion des documents, bases de données statistiques et systèmes économétriques et mise au point de

nouvelles applications en fonction des besoins de l'Administration ou des services organiques de la CNUCED;

- v) Installation et aide aux utilisateurs. Installation du matériel, services de redéploiement et de maintenance, assistance pour la tenue des inventaires et le contrôle de l'utilisation des ressources, fonctionnement d'un service de renseignements pour les utilisateurs, assistance aux utilisateurs pour les programmes d'application (micro-ordinateur et ordinateur central).

Ressources nécessaires

Postes

- 11A.81 Le crédit demandé à cette rubrique, à savoir 12 332 900 dollars, y compris un accroissement de 200 800 dollars, correspond aux postes inscrits au tableau 11A.22. L'accroissement de 200 800 dollars correspond au transfert d'un poste P-3 provenant du sous-programme 4, infrastructures de services pour le développement et l'efficacité commerciale afin de renforcer les services d'appui à des organes intergouvernementaux, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail liée aux processus préparatoires des réunions des organes intergouvernementaux, y compris le service de la dixième session de la Conférence et l'assistance au processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence elle-même.

Autres dépenses de personnel

- 11A.82 Le montant nécessaire, soit 1 097 800 dollars, inchangé, se répartirait comme suit : a) 943 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les périodes de pointe et du personnel temporaire supplémentaire pour les services à assurer lors des réunions organisées par la CNUCED et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie ainsi que de celui nécessaire lors des périodes de pointe; et (b) 154 300 dollars au titre des heures supplémentaires de l'ensemble du secrétariat de la CNUCED pendant les périodes de pointe, y compris l'établissement des rapports majeurs de la CNUCED; et pendant les réunions du Conseil du commerce et du développement et de ses organes connexes.

Consultants et experts

- 11A.83 Le montant demandé (26 700 dollars, inchangé) servirait à financer des services d'experts pour aider à l'élaboration d'études analytiques du travail du Service administratif afin d'améliorer les procédures administratives et de mettre en place les bases de données nécessaires au Service d'appui informatique et de les enrichir.

Voyages

- 11A.84 Le maintien du crédit actuellement prévu au budget (65 100 dollars, inchangé) correspond aux voyages pour des consultations et des missions au Siège aux fins de la planification des programmes ainsi que de l'examen de questions administratives et budgétaires, de questions liées à l'administration du personnel, y compris les questions techniques relatives à la technologie de l'information. Ces ressources concernent également les voyages que doit effectuer le personnel des services d'appui aux organes intergouvernementaux pour assurer le service des réunions régionales.

Services contractuels

- 11A.85 Le montant demandé, soit 28 000 dollars, inchangé, servirait à couvrir les frais d'impression à l'extérieur de documents officiels, de rapports de réunions, d'imprimés divers et de formules administratives, y compris les traductions des communiqués de presse, brochures et autres faites à l'extérieur.

Frais généraux de fonctionnement

- 11A.86 Le crédit demandé (2 551 300 dollars), qui fait apparaître une diminution de 192 400 dollars, comprendrait les éléments suivants : a) location et entretien du matériel de bureautique, des photocopieuses et autres matériels (192 800 dollars); dépenses au titre des communications pour l'ensemble du secrétariat de la

CNUCED : télécommunications internationales, valise diplomatique, affranchissement du courrier (2 253 200 dollars); et c) services divers, y compris le fret (105 300 dollars).

Dépenses de représentation

- 11A.87 Le montant demandé, soit 39 400 dollars, inchangé, servirait à couvrir les dépenses engagées par le secrétariat à l'occasion de réunions officielles d'organes intergouvernementaux.

Fournitures et accessoires

- 11A.88 Le crédit demandé, soit 1 218 000 dollars, qui fait apparaître une diminution de 144 400 dollars, servirait à couvrir les frais de toutes les fournitures de la CNUCED : fournitures nécessaires pour la reproduction, fournitures pour le traitement électronique de l'information et de bureaux, abonnements, livres et fournitures pour les bibliothèques ainsi qu'abonnements à des services d'information en ligne tels que ProQuest et DataStream.

Mobilier et matériel

- 11A.89 Le crédit demandé (1 076 600 dollars) qui fait apparaître une augmentation de 400 000 dollars, contrebalancée en partie par une diminution nette de 336 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires susmentionnés, devrait permettre de moderniser le matériel existant et d'acheter du matériel de bureautique et informatique, des logiciels sous licence ainsi que d'acheter et de remplacer du matériel de bureau divers.

Tableau 11A.23

Résumé des mesures prises en application des recommandations pertinentes des organes internes et externes de contrôle et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Mesures prises en application de la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7, chap. II, titre IV)

Le Comité demande une meilleure répartition des tâches entre la CNUCED et les départements du Siège traitant de questions économiques et de développement dans la réalisation des études touchant des domaines comme le commerce, l'investissement et le développement (voir chap. 11A, par. 11A.31 du document A/52/6). Le Comité, par exemple, n'a pas pu obtenir d'explications claires sur les modalités de la collaboration entre les diverses entités en ce qui concerne des publications annuelles comme *La situation économique et sociale dans le monde*. Rien n'indique dans le projet de budget actuel qu'une évaluation ait été conduite pour savoir si oui ou non certaines publications émanant des divers services de l'Organisation des Nations Unies sont redondantes et pour déterminer, en fonction de leurs audiences respectives, celles qui doivent continuer à paraître chaque année et celles qui peuvent être plus espacées. Le Comité note que, à la suite de ses discussions avec les représentants du Secrétaire général à ce sujet, le Secrétaire général, dans son rapport daté du 14 juillet 1997 (A/51/950), a indiqué que le nouveau Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED procéderaient à un examen de leurs activités dans le domaine macroéconomique afin de renforcer leur coopération et de rationaliser et promouvoir les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine (par. IV.20).

Le poste P-4 qui devait être créé au titre du suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement devrait être pourvu de façon permanente (par. IV.28).

L'examen dont il est fait état a été réalisé et la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales sont convenus d'un partage des tâches. En vertu de cet accord, i) la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales doivent préparer ensemble un rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde, qui est publié chaque année en janvier, et qui remplace la première partie de *La situation économique et sociale dans le monde* et le rapport du Département économique et social sur la situation de l'économie mondiale; ii) *La situation économique et sociale dans le monde* est consacrée à une analyse globale du développement économique et social; iii) Le *Rapport sur le commerce et le développement* de la CNUCED est axé sur l'examen intégré du développement et des questions connexes dans les domaines du commerce, des ressources financières, de la technologie et de l'investissement; iv) le Département des affaires économiques et sociales reste chargé, en coopération avec la CNUCED, d'établir des rapports sur le financement du développement; v) la CNUCED reste responsable au premier chef du suivi de la dette des pays en développement et en transition et de l'analyse des marchés financiers mondiaux.

Le poste a été pourvu de façon permanente.

Résumé de la recommandation

Il faudrait définir de façon plus précise les tâches dont seront respectivement chargés les consultants, les groupes spéciaux d'experts et le personnel du secrétariat de la CNUCED (par. IV.31).

Le Comité s'est de nouveau déclaré très préoccupé par les risques de chevauchement d'activités, notamment en ce qui concerne des publications, entre la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies. Il a ajouté que rien ne permettait d'affirmer que l'on avait procédé à une évaluation d'ensemble du programme de publications de la CNUCED en vue de déterminer s'il fallait le maintenir dans son intégralité (par. IV.33).

Le Comité consultatif a été informé que la CNUCED avait effectué, en 1996, une enquête approfondie sur ses publications. Toutefois, dans son rapport sur les travaux de sa vingt-septième session, le Groupe de travail de la CNUCED sur le budget-programme et le plan à moyen terme ne précise pas qu'il a réalisé une telle enquête (par. IV.34).

La Commission de la science et de la technique au service du développement décide des rapports qui doivent lui être présentés après l'élaboration du projet de budget-programme. Il ne semble donc pas opportun d'établir des prévisions concernant les publications isolées pertinentes (par. IV.35).

Le Comité consultatif a été informé que les progiciels devaient être régulièrement mis à jour et que, compte tenu de l'insuffisance des fonds extrabudgétaires, la CNUCED étudiait la possibilité de faire payer un droit modique aux utilisateurs afin de permettre à son secrétariat de poursuivre son activité. Le Comité consultatif est conscient de l'importance que ces services revêtent pour les pays en développement. Eu égard à la pénurie de ressources, il encourage la CNUCED à appliquer immédiatement cette formule pour éviter toute interruption des services, ce qui nuirait particulièrement aux pays les moins avancés. S'agissant du paiement de droits d'utilisation, il estime que la CNUCED devrait faire preuve de souplesse à l'égard de ce groupe de pays (par. IV.36).

Mesures prises en application de la recommandation

Comme le Comité consultatif l'a indiqué au paragraphe IV.30 de son rapport, la CNUCED a déjà fourni des informations détaillées, et a notamment précisé le nombre de mois de travail nécessaire, les tâches qui seront confiées aux consultants et les rubriques du programme de travail auxquelles ces tâches se rapportent. En outre, lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, on s'est efforcé, dans le cadre des directives budgétaires, de définir aussi clairement que possible les travaux pour lesquels il fallait tenir compte des préoccupations du Comité consultatif. Le Secrétaire général de la CNUCED a consulté les États membres, par l'intermédiaire du Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement sur le projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, et a tenu compte de leur avis. Le Conseil a souscrit aux conclusions du Groupe de travail à sa réunion directive, tenue le 5 février 1999.

La CNUCED a mis en place des procédures qui consistent à mener, auprès des États membres, des enquêtes préalables visant à évaluer l'utilité potentielle de ses publications, compte tenu de ses mandats, ainsi que des études a posteriori pour évaluer l'utilité effective et l'impact desdites publications. Les résultats de ces enquêtes sont présentés au Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement sur le budget-programme et le plan à moyen terme de la CNUCED. À la première partie de sa trente-huitième session, tenue en juin 1998, le Comité du programme et de la coordination a rendu hommage à la CNUCED (ainsi qu'au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à la Commission économique pour l'Europe), citant comme des exemples de pratique efficace les mécanismes «qui mettent l'accent sur l'information en retour et la participation des gouvernements aux processus d'évaluation» (E/AC.51/1998/L.7/Add.21, par. 3).

Conformément à la décision 449 (EX-17) adoptée par le Conseil du commerce et du développement le 8 mai 1998, le Groupe de travail a été saisi, à sa trente-troisième session, qui s'est tenue du 25 au 29 janvier 1999, des résultats d'enquêtes approfondies portant sur certaines de ses publications ainsi que des résultats de l'enquête préalable sur les publications prévues pour l'exercice biennal 2000-2001. Le Groupe de travail a eu un échange de vues avec les chefs de division concernant les publications qu'ils prévoyaient de faire paraître en 1999, et a examiné un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre de la politique en matière de publications.

Les rapports demandés par la Commission de la science et de la technique au service du développement (qui fait partie du dispositif intergouvernemental du Conseil économique et social, mais dont le secrétariat est assuré par la CNUCED) revêtent le caractère de documents destinés à des organes délibérants et ne peuvent donc être considérés comme des publications isolées. En outre, le mandat de la CNUCED découle également du paragraphe 89, alinéas k), l) et m), du document final de la neuvième Conférence intitulé «Un partenariat pour la croissance et le développement», et lesdites dispositions ont été prises en considération lorsque les prévisions concernant les publications isolées ont été établies.

Le Groupe de travail a examiné la question à sa trente-troisième session, tenue en janvier 1999, et a adopté des conclusions concertées conformes aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif (voir TD/B/WP/L.85).

Comité du Programme et de la coordination (A/52/16)

Certaines délégations étaient d'avis que le programme de travail aurait dû mieux tenir compte des petits États insulaires en développement, conformément au programme 9 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, et ont aussi souligné qu'il était nécessaire d'affecter suffisamment de ressources aux activités intéressant ces États. De nombreuses délégations ont fait référence au paragraphe 13 de la résolution 50/103 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, relative à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, dans laquelle l'Assemblée générale a rappelé qu'un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action seraient effectués avant la fin de la décennie, et ont lancé un appel en faveur de l'exécution effective des activités prévues au titre du chapitre 11A en ce qui concerne l'examen d'ensemble (par. 142).

De nombreuses délégations ont indiqué que le Groupe économique spécial de la CNUCED pour l'aide au peuple palestinien devrait poursuivre l'ensemble de ses travaux (par. 144).

Résolution 52/220 de l'Assemblée générale

Le programme de travail concernant l'assistance au peuple palestinien continuera d'être exécuté par un coordonnateur spécial de classe P-5 (par. 49).

Le programme de travail concernant les pays en développement sans littoral ou insulaires continuera de relever du Bureau du Coordonnateur spécial, où il sera supervisé par un fonctionnaire de classe D-1, que secondera un fonctionnaire de classe P-4, tandis qu'un fonctionnaire de classe P-5 de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale continuera de s'occuper exclusivement des pays en développement sans littoral (par. 50).

À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, en 2001, une (troisième) conférence chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. L'Union européenne a proposé d'accueillir cette conférence. Comme il ressort du projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001, la question bénéficie d'une attention prioritaire.

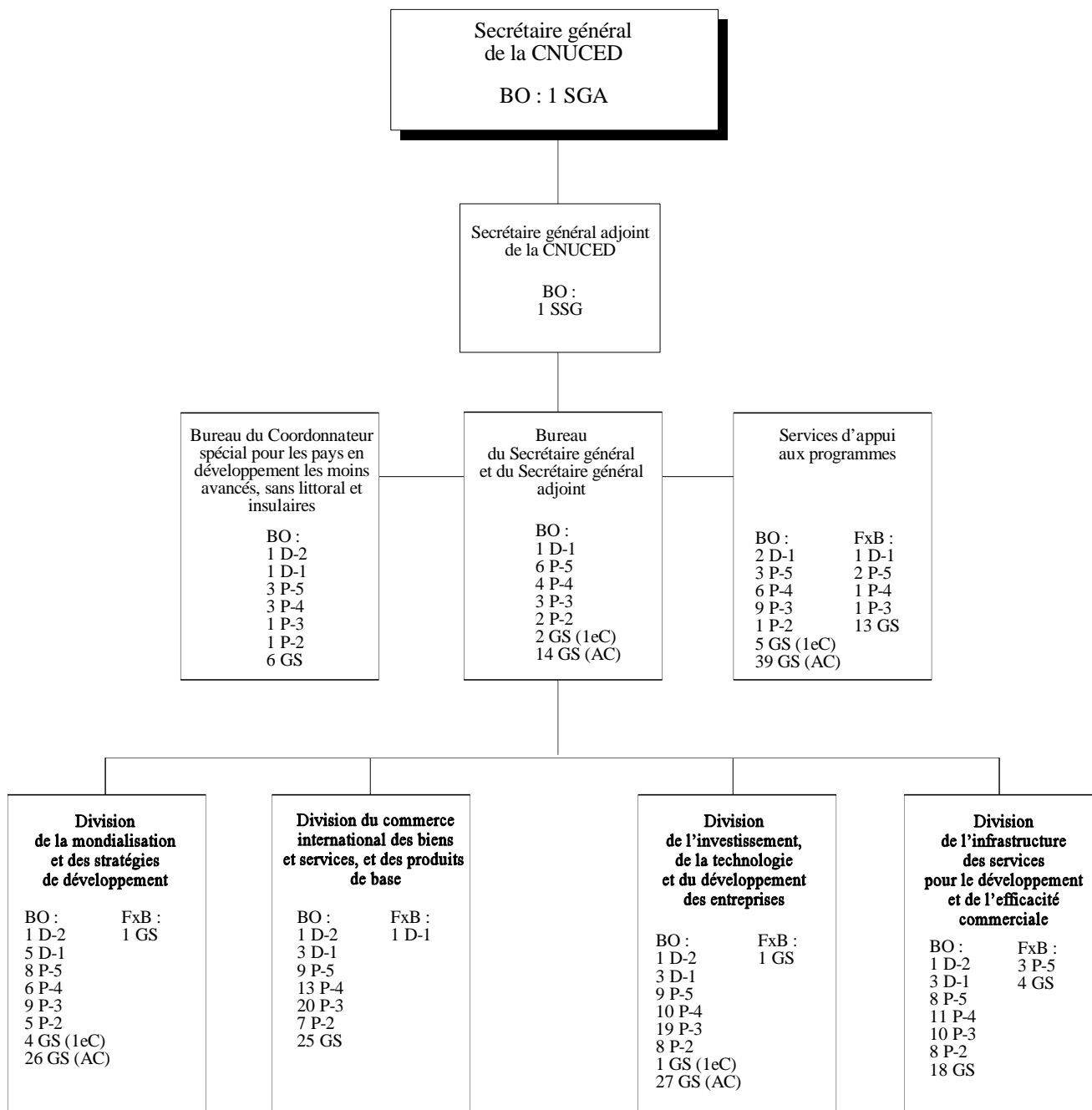
Des activités en faveur du peuple palestinien sont menées, d'une part, par un coordonnateur au titre du sous-programme 1, et, d'autre part, dans le cadre des sous-programmes 2, 3 et 4.

Outre un directeur (D-1) qui s'occupe de l'assistance au peuple palestinien et d'autres questions intersectorielles, un fonctionnaire de classe P-4 est affecté à plein temps à l'assistance au peuple palestinien et sera aidé par un administrateur auxiliaire à plein temps.

Avec la nomination, en décembre 1998, du Coordonnateur spécial (D-2) pour les pays les moins avancés, un poste D-1 est devenu disponible pour le travail de supervision concernant les pays en développement sans littoral. Un fonctionnaire de classe P-4 sera chargé des travaux concernant les petits pays insulaires en développement. Un fonctionnaire de classe P-5 est affecté à plein temps, dans le cadre du sous-programme 4 (Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale) aux activités ayant trait aux pays en développement sans littoral.

Commerce et développement

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.